



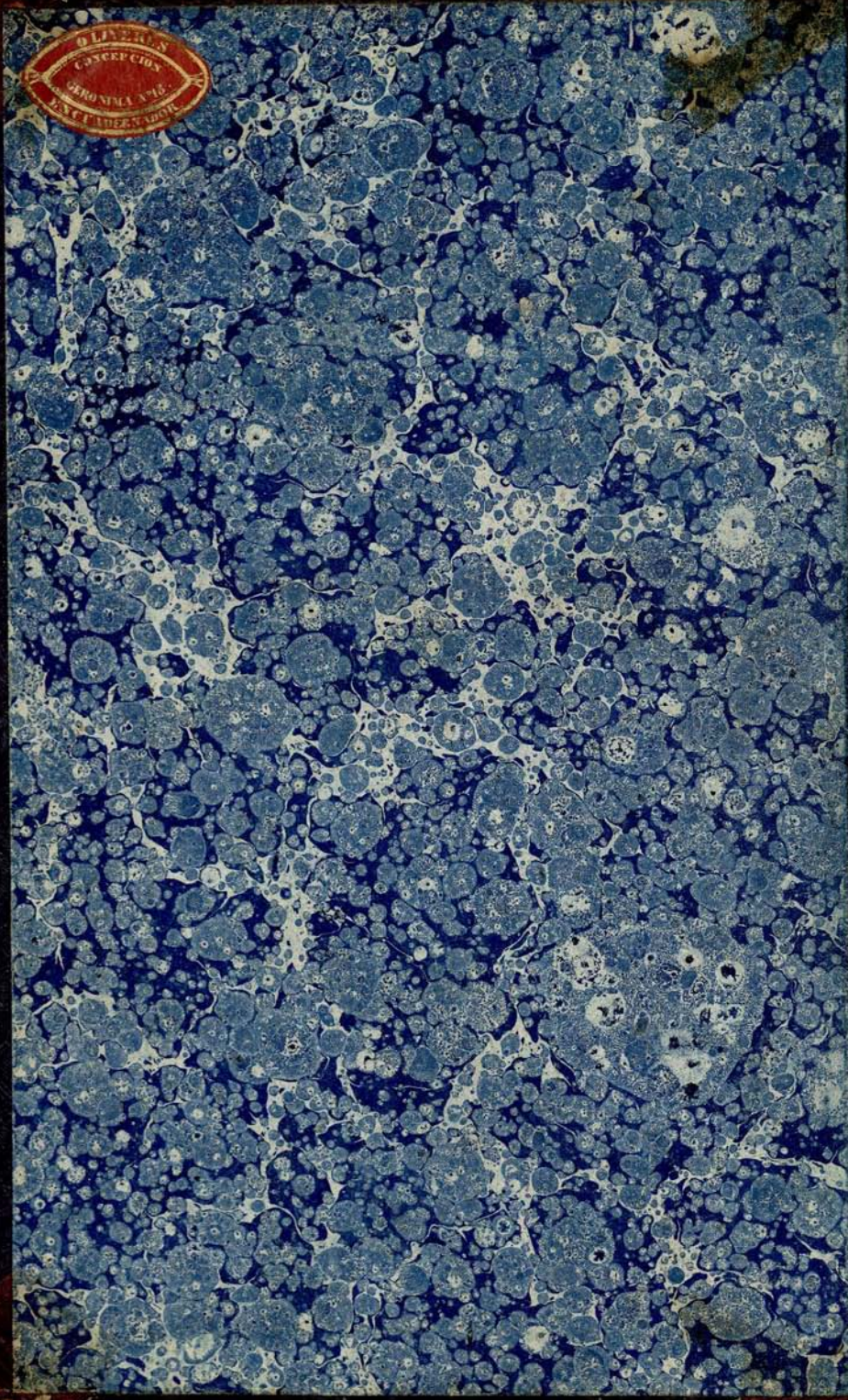
HISTOIRE  
DE SAINT-JOHN  
DE FRANCAIS  
DEA DREID



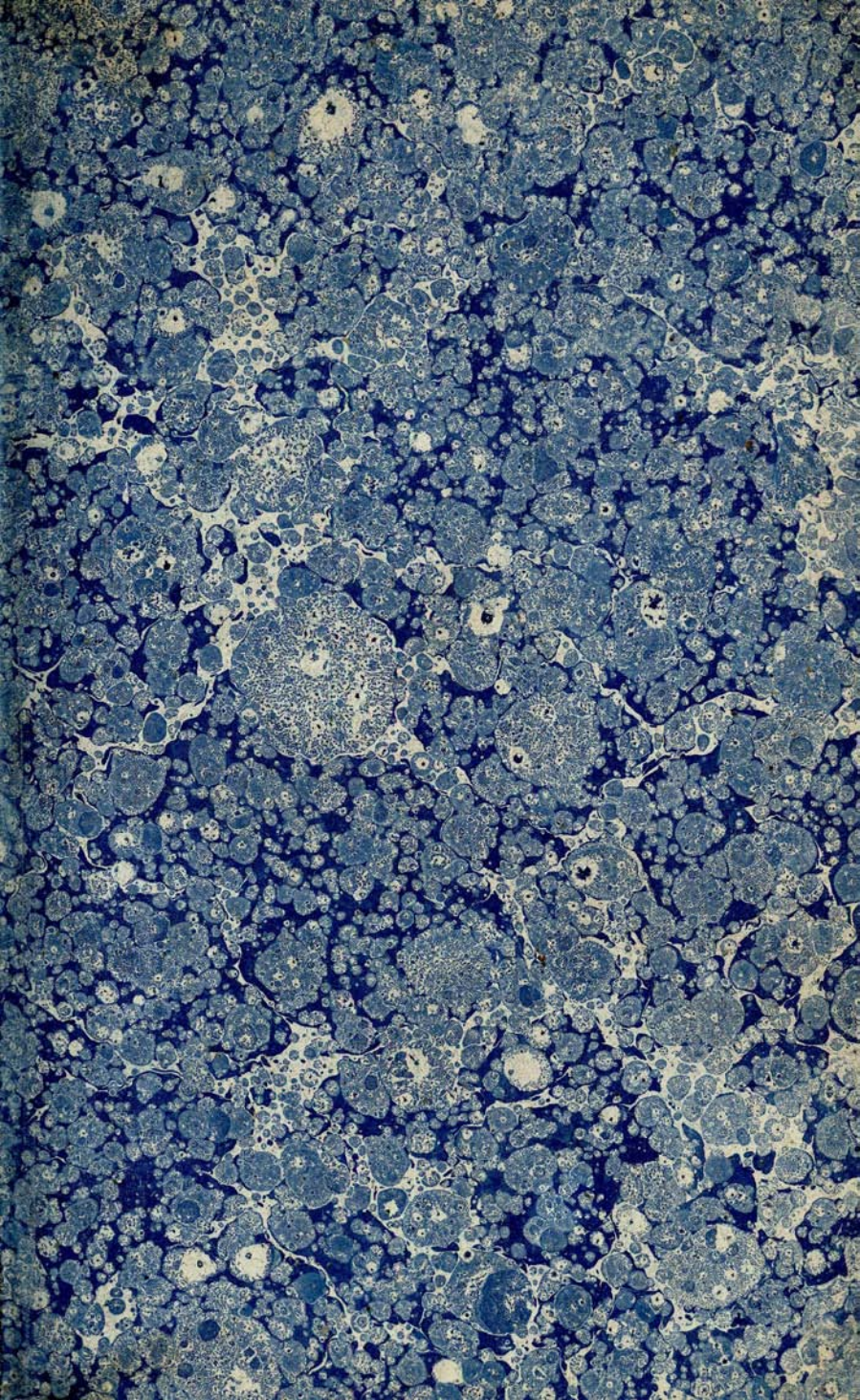




OLIVERUS  
CONCEPCION  
GERONIMO A. 18  
EX LIBRIS







A-3213



12  
177375

P. ABANDA.  
VOLUMEN 171  
SERIA 89 TOMO 111

**HISTOIRE**  
**DE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS,**

**A MADRID.**

SR2U  
XII-08

⊕

Madrid

Esta Iglesia estuvo en la esquina que formaban las  
calles de Jacometrezo y Tres Cruces. Se derribó y se re-  
dió el solar (1862) por causa de seguridad, erigiéndose una  
nueva iglesia con tal advocación en el N° 8 de la Calle Tres Cruces.  
(Vid. Fernández de los Ríos, "Guía de Madrid", pág. 321)

LIBRARY  
OF THE  
BIBLIOTHEQUE  
NATIONALE  
DE MADRID

HISTOIRE

DE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS

A MADRID



# HISTOIRE

INTRODUCTION.

DE

# ST-LOUIS DES FRANÇAIS

A MADRID,

par

L'ABBÉ FRÉDÉRIC HUMPHRY,

*Recteur de Saint-Louis des Français, Aumônier honoraire de S. M. l'Empereur,  
Chanoine honoraire de Tulle.*



BORDEAUX.

DURAND, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, ALLÉES DE TOURNY, 7.

—  
1854.

HISTOIRE

DE

ST-LOUIS DES FRANÇAIS

A MADRID

1834

L'abbé FRAÏSSIN HUMBRY,

Directeur de l'école des Français, vicaire honoraire de S. M. l'archevêque,  
Chanoine honoraire de Yilla



BORDREUX.

DEBARD, IMPRIMER DE LA PRÉFECTURE, ALLÉE DE TOULOUSE, 7.

1834



## INTRODUCTION.

---

**Établissements français dans la Péninsule. — Émigrations françaises en Espagne et à Madrid. — Population française de Madrid. — État du commerce français. — Documents relatifs à Saint-Louis.**

---

Lorsque, venant de France en Espagne, on entre à Madrid par la longue et belle rue de Fuencaral, arrivé à la hauteur de la rue Jacometrezo, on aperçoit une gracieuse chapelle surmontée d'un modeste clocher. Sa façade, en stuc d'Escayol admirablement veiné, chatoie aux rayons du soleil levant. Sur les battants de la porte séculaire brillent les armes réunies de France et d'Espagne, et le patron du sanctuaire veille dans sa niche, au-dessus de la corniche marbrée, la couronne sur la tête et le sceptre à la main.

Le voyageur demande alors quelle est cette église, la première qui frappe son regard en entrant dans la capitale. On lui répond que c'est l'église de Saint-Louis des Français. Il faut avoir voyagé hors de son pays pour comprendre tout le bonheur que l'on éprouve à rencontrer sur une terre étrangère un établissement, un édifice, le plus simple monument appartenant à la patrie ou portant le nom de quelqu'un de ses enfants !

A Madrid , la jouissance du voyageur français est complète. A peine a-t-il franchi le seuil de l'établissement de Saint-Louis , qu'il se retrouve en quelque sorte en France. Là , les habitants du lieu , le langage , les habitudes , les usages , les physionomies , et surtout les cœurs , tout est français !

Comme nation commerciale et industrielle du premier ordre , la France a des représentants dans presque tous les ports de mer de la Péninsule et dans plusieurs villes importantes de l'intérieur. Comme nation chrétienne , elle voit avec bonheur son Gouvernement encourager à l'étranger la formation d'établissements religieux pour les besoins spirituels de ses enfants. Toujours le Gouvernement les a hautement favorisés , lorsqu'il n'a pas lui-même pris l'initiative et ouvert à nos nationaux un temple pour prier et un asile pour y recevoir le malade et le voyageur.

La France compte dans la Péninsule quatre établissements religieux placés au centre de populations considérables : Ce sont ceux de Lisbonne , de Cadix , de Barcelone et de Madrid.

L'établissement français de Lisbonne est d'une date fort ancienne. Des chaudronniers bas-bretons s'associèrent à Lisbonne en 1452 , et formèrent une confrérie qu'ils placèrent sous le patronage de saint Louis , roi de France. Ils demandèrent et obtinrent des lettres-patentes du roi de Portugal Alphonse V. N'ayant pas de lieu de réunion , ils s'assemblaient à

certains jours tantôt dans une église et tantôt dans une autre.

L'ambassadeur de France, M. le marquis de Cébès, engagea ces bons ouvriers, ainsi que les autres Français de Lisbonne, à ouvrir entre eux une souscription pour bâtir une église qui leur appartint et qui servit à leurs assemblées. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme. Des fonds furent réunis ; des terrains furent achetés ; les travaux commencèrent. L'église des Français était achevée en 1577.

Ce nouveau sanctuaire ne manqua pas de bienfaiteurs. Les papes Paul V, Urbain VIII, Innocent XII enrichirent l'église et la congrégation de Saint-Louis de précieuses indulgences, et les rois Alphonse V, don Henri, Philippe II, Jean IV et Jean VI lui accordèrent de très-grands privilèges. L'église manquait d'un parvis : un cuisinier du palais lui donna une maison qui tenait à l'édifice. Jacques Pascal y fait une fondation d'une messe quotidienne. Claude Grange lui abandonne deux millions de réis (1). François Solyart fait don d'une de ses propriétés pour fondation de quatre-vingts messes, qui devront être célébrées dans la chapelle de saint Yves (2). Un simple cordonnier français, nommé Armon, obtient

(1) Mille réis valent 6 fr. 28 c. Les Espagnols appellent les réis portugais une monnaie imaginaire (*moneda imaginaria*).

(2) Saint Yves était breton et avocat, « et cependant, dit sa légende, saint Yves était un saint ! »



pour l'établissement une immunité complète de contributions et d'impôts. Le portugais Pierre Magnonet, revenant du Brésil et se trouvant en péril de naufrage, fait vœu d'élever, dans la chapelle de Saint-Louis des Français, un autel à *Notre-Dame du Port assuré* (do Porto seguro). Il donna de plus deux maisons à Saint-Louis. Laurent Baumont, français, lui laissa un million de réis.

Hélas, le fruit de la piété de nos compatriotes devait disparaître en un seul jour ! Le tremblement de terre qui dévasta Lisbonne en 1755, renversa l'église des Français, et, à l'exception d'une seule (1), toutes les propriétés qui lui appartenaient.

Ce malheur inattendu ne découragea pas nos nationaux. On eut recours au roi de Portugal. On obtint qu'un impôt de 20 centimes fût prélevé sur chaque tonneau de vin ou de blé en chargement dans les bâtiments français qui entraient dans le port. On ouvrit une souscription ; enfin, grâce à la noble munificence de l'ambassadeur, M. de Saint-Priest, et au zèle d'un abbé Garnier, chapelain de l'ancienne église, le nouveau sanctuaire fut inauguré en 1767. C'est celui que nous possédons aujourd'hui à Lisbonne.

Cette église occupe le rez-de-chaussée d'une construction assez considérable. Elle est belle et spacieuse.

(1) C'est la seule propriété qui reste à l'établissement. Son rez-de-chaussée, occupé par des boutiques, donne à Saint-Louis un faible revenu qui ne suffit même pas à l'entretien d'un chapelain.

La nef, qui est vaste, a des chapelles latérales dont les autels, ainsi que celui du chœur, sont en marbre blanc des carrières de Gênes. Sur la voûte, qui ne manque pas de hardiesse, on remarque des moulures d'un fort bon goût, une grande profusion de fleurs de lys en relief et un beau groupe représentant saint Louis montant au ciel. L'enceinte est ornée d'une collection de tableaux de très-bons maîtres, dont les sujets rappellent les principaux événements de la vie du saint roi. Son argenterie a une valeur de 40,000 fr.

Au-dessus de l'église, on a élevé trois étages, dont les deux premiers furent affectés à un hôpital; il peut recevoir cinquante lits. C'est là que nos compatriotes échappés aux naufrages trouvaient un asile. Ce fut là qu'en 1832, l'équipage entier de la frégate *la Melpomène*, attaqué du choléra, fut reçu et soigné avec un dévouement sans exemple. Cet événement éveilla l'attention du Gouvernement et de la colonie française de Lisbonne, car, il faut le dire, privé de ses ressources par le tremblement de terre, l'hôpital n'existait plus depuis longtemps. L'église négligée réclamait des réparations urgentes.

Une nouvelle souscription s'organisa parmi les Français de Lisbonne. Elle rapporta 8,000 fr. Le roi Louis-Philippe donna 5,000 fr. pour la restauration de l'établissement. MM. les Ambassadeurs obtinrent, de leur côté, du Ministre des affaires étrangères une allocation pour le même objet. Saint-Louis de Lisbonne fut entièrement réparé.

Mais il manque toujours des revenus suffisants pour l'entretien de l'hôpital. On ne saurait trop déplorer la suppression de cet hospice dans une ville qui ne compte pas moins de quinze cents Français. Il est, dit-on, question de le remplacer par une école.

L'établissement français de Barcelone ne compte encore que quelques années d'existence ; mais il est destiné, nous n'en doutons pas, à prendre une grande importance dans l'avenir.

Un homme qui a rendu les plus grands services à la France dans les diverses missions diplomatiques dont il fut chargé, M. Ferdinand de Lesseps, étant consul général à Barcelone, en 1845, se rendit auprès de l'évêque diocésain, D. Martinez de San Martin, l'interprète des Français de la ville, et lui demanda la cession d'une église où nos compatriotes pussent se réunir et recevoir les secours de la religion. Le prélat leur accorda, avec une grâce parfaite, la chapelle du Saint-Esprit.

Cette chapelle ne pouvait suffire à nos Français de Barcelone (1). Le consul eut donc recours une seconde fois à l'évêque qui désigna pour les exercices religieux des Français la magnifique église attenant à l'ancien couvent des religieux de St-Philippe de Néri.

Ce qui est bon à prendre, dit un vieux proverbe, est bon à garder. Le consul se hâta de faire part au

(1) Un recensement fait en 1848 porte à 4,000 le chiffre de la population française de cette ville, qui s'est beaucoup accrue depuis cette époque.



Gouvernement français de la faveur qu'il venait d'obtenir de l'Ordinaire, en le priant d'en solliciter du Gouvernement espagnol la ratification et la cession définitive et perpétuelle de l'église de Saint-Philippe de Néri.

La réponse ne se fit pas attendre, et le 4 décembre 1845 parut un décret royal qui concédait à perpétuité aux Français de Barcelone l'église que l'évêque leur abandonnait. Le Gouvernement espagnol accorda de plus des fonds considérables pour la restauration et l'appropriation de l'édifice que l'on avait converti en entrepôt des tabacs (1).

Le 30 avril 1846, le vicaire général procéda à la bénédiction de l'église, en présence du consul, et le 1<sup>er</sup> mai, elle fut inaugurée avec la plus grande solennité (2). On la pourvut ensuite des ornements et du mobilier nécessaires à l'exercice du culte. Plusieurs Français de la ville ouvrirent une souscription pour l'entretien d'un chapelain, et le Ministre des affaires étrangères, à la demande du Consul général, y ajouta une allocation dont le chiffre sera sûrement

(1) Le décret royal renferme deux clauses de la plus haute importance. L'art. 3 établit que le chapelain français ne pourra jamais être troublé dans le libre usage de l'église par aucune corporation religieuse qui pourrait aspirer à s'en servir.

L'art. 4 consacre le droit du Gouvernement français à présenter à la nomination de l'évêque de Barcelone le chapelain de Saint-Philippe, lequel doit être Français.

(2) Une dalle en marbre blanc, placée dans la grande sacristie, porte en lettres d'or la date de la concession et celle de l'inauguration.

augmenté plus tard. Le premier chapelain, désigné par le Ministre, reçut le 12 août 1851, sa nomination officielle de l'évêque de Barcelone D. Costa y Borrás. Ce prêtre distingué est M. l'abbé Noubel.

L'église de Barcelone est d'une beauté remarquable. Elle forme une croix latine. Elle a des bas-côtés avec six chapelles. Un oratoire dédié à Saint-Louis en dépend. Des bâtiments contigus, servant de logement au chapelain, lui appartiennent.

La chapelle de Saint-Louis des Français de Cadix fut fondée dans le XVII<sup>e</sup> siècle par le corps de la nation française qui, à cette époque, était dans ce port fort riche et fort nombreux. Sur une pierre incrustée dans le mur du sanctuaire, on lit une date de 1726, postérieure sans doute à celle de sa fondation. Cette chapelle occupe la partie supérieure d'une des nefs de l'église de l'ancien couvent de San-Francisco, située dans le plus beau quartier de la ville. Au moyen d'une souscription, les Français de Cadix, dont le nombre ne s'élève pas aujourd'hui à deux cents, entretiennent la chapelle de Saint-Louis et y font célébrer la messe les jours de dimanche et de fêtes.

Mais le plus important de nos établissements religieux dans la Péninsule est sans contredit celui de Saint-Louis des Français de Madrid. Il eut pour fondateur et premier Recteur M. l'abbé de Saureulx de Sainte-Cristine, lequel en jeta les fondements en 1613.



Les accroissements de la population française de Madrid exigeaient impérieusement cette fondation.

La proximité de l'Espagne pour nos provinces du Midi, les relations commerciales naturellement établies entre deux peuples limitrophes, et de grands événements qui s'accomplirent à certaines époques, soit en France, soit en Espagne, portèrent dans ce pays, et surtout à Madrid, un flot toujours croissant de notre population entreprenante et laborieuse. En général, c'était bien moins des jouissances que ces émigrés français venaient chercher sous le beau ciel de l'Ibérie, que du travail et d'honnêtes bénéfices; quelquefois, un asile contre les menaces de la justice, (1) les fureurs des passions politiques et les coups de l'adversité.

(1) Il existe un traité d'extradition passé le 46 août 1850, entre la France et l'Espagne, pour les délits contre les personnes et les propriétés. Il remplaça un ancien traité du même genre qui datait du 29 septembre 1765.

Les délits contre lesquels les deux États peuvent demander l'extradition, sont : 1° l'assassinat; 2° l'empoisonnement; 3° le parricide; 4° l'infanticide; 5° l'homicide; 6° le viol; 7° les attentats avec violence à la pudeur; 8° l'incendie; 9° le vol sur la voie publique ou de nuit dans une maison habitée, avec violence, avec fracture; 10° le vol des domestiques ou d'autres personnes à gages; 11° la fabrication, l'introduction, la mise en circulation de la fausse monnaie; 12° la falsification des poinçons pour marquer la monnaie, celle des sceaux de l'Etat ou du papier timbré, celle des effets publics ou des billets de banque; 13° le faux en écriture publique, ou privée, ou de commerce; 14° le faux témoignage; 15° la soustraction de fonds par des agents commis à leur garde par l'autorité publique, ou pratiquée par les caissiers des établissements publics ou de maison de commerce; 16° la banqueroute frauduleuse.

L'art. 7 de cette convention excepte tous les délits politiques. Elle ne comprend pas les déserteurs.



Nous ne saurions fixer l'époque à laquelle ces émigrations commencèrent ; mais dès avant l'année 1600, elles avaient peuplé Madrid d'un très-grand nombre de nos compatriotes. Une cédula de Philippe III, de cette année, adressée à son trésorier-général Pierre Mesia de Tovar, nous apprend qu'il avait fait mettre en dépôt, dans le couvent de Saint-Paul de Valladolid, une somme assez considérable destinée à subvenir aux besoins des Français de ses Etats que la pauvreté éprouvait. Dans l'acte par lequel il autorise la fondation de l'hôpital de Saint-Louis, l'archevêque de Tolède, dom Bernard de Sandoval y Rojas, déclare, en 1615, que la population française de Madrid augmentait chaque jour, et que les pauvres de cette nation y étaient fort nombreux (1). M. de Sauroux, dans l'acte de fondation du 10 août 1613, attribue cette fusion incessante des deux peuples aux alliances qui venaient de porter Anne d'Autriche sur le trône de France et Elisabeth de Bourbon sur celui d'Espagne (2).

L'attrait que les Français éprouvaient pour ce pays était devenu en 1640 un véritable engouement. Ceux qui ne pouvaient franchir les Pyrénées tâchaient du moins de prendre les manières et les allures castillanes. La littérature espagnole était chez nous en

(1) « Por acudir como acuden y acudirian a la villa de Madrid muchos Franceses pobres. »

(2) Les mariages n'eurent lieu qu'en 1615. Elisabeth ou Isabelle de Bourbon épousa le prince des Asturies qui fut ensuite Philippe IV.

très-grande vogue. On se passionnait pour les héros qui figuraient dans ses romans. A la cour et dans la haute société, on parlait autant l'espagnol que le français. On allait même jusqu'à défigurer notre langue par les idiotismes espagnols les plus ridicules. Tout passe en France ; la vivacité des accès nous protège même contre la durée du mal. Cette manie passa donc, et notre langue, comme un fer bien trempé, se redressa, s'épura et devint enfin la langue de Corneille, de Molière et de Bossuet.

L'avènement de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, au trône d'Espagne, en 1700, ne fit que donner à ces émigrations françaises une nouvelle impulsion. La guerre de la succession y laissa beaucoup de Français, les uns pourvus de grades dans l'armée, les autres attachés à divers titres à l'expédition chargée de soutenir les droits du nouveau souverain. Ce prince conserva longtemps à son service des officiers, et dans son palais des courtisans français, que leurs familles rejoignirent en Espagne, et dont plusieurs finirent par s'y fixer.

A l'époque de la révolution de 1793, les Français firent en Espagne une nouvelle invasion. Ils fuyaient cette fois devant la faux révolutionnaire sous laquelle tombait une partie de la génération. Ils y reçurent la plus touchante hospitalité (1); et plusieurs restèrent

(1) La France a largement payé à l'Espagne la dette de reconnaissance qu'elle contractait alors. Lorsque la Péninsule se vit à son tour ébranlée par les explosions du libéralisme, ou divisée par des



attachés à cette nouvelle patrie par les bienfaits des souverains (1).

La paix de 1815 rapprocha de nouveau deux peuples qui s'étaient fait la guerre sans se haïr (2). Une nouvelle impulsion poussa nos compatriotes vers Madrid. Ils se proposaient de venir y seconder le mouvement industriel et commercial qui commençait à se produire dans la capitale. Nos commerçants devaient à l'expérience et à leur contact avec l'Angleterre une incontestable supériorité. Leurs travaux et les produits de leur habileté furent donc extrêmement recherchés, et plusieurs réalisèrent d'énormes bénéfices. Ceux qui vinrent après eux, trouvèrent à la tête de maisons naissantes des ouvriers espagnols formés par les mains de leurs devanciers, ou qui s'étaient eux-mêmes initiés en France à la connaissance et à

partis qui se décimaient sans pitié, les réfugiés espagnols furent accueillis en France par la population presque entière avec un intérêt et une générosité sans exemple. Il n'y avait presque pas de famille au foyer de laquelle un proscrit ne fût invité à prendre sa place; pas un presbytère où le pasteur ne partageât son pain avec un prêtre ou un religieux exilé.

(1) Il existe encore à Madrid une femme vénérable que la tempête révolutionnaire y avait jetée, encore enfant, et qui ne songea plus à quitter le port où elle avait trouvé le salut. C'est M<sup>me</sup> la comtesse de Cazeaux-Lara, commandrice de Saint-Jacques.

Nous croyons que ce fut alors que les comtes d'Espagne et de Fournas prirent du service dans les armées espagnoles. On connaît le drame affreux dans lequel le premier perdit la vie. Le second fut capitaine général de la province de Guipuscoa et ensuite de l'Aragon.

(2) On ne peut certainement pas appliquer aux Français et aux Espagnols ce que M. de Maistre dit des Anglais et des Français : « Singulière destinée de ces deux grands peuples, dit-il, qui ne peuvent cesser de se chercher et de se haïr. » (*Soirées de St-Petersbourg*, t. 1.)



la pratique du commerce et des arts. Ceux-ci purent, dès-lors, ouvrir une concurrence, assurément bien légitime, et qui se soutient aujourd'hui avec avantage.

L'expédition qui, sous les ordres du duc d'Angoulême, vint replacer Ferdinand VII sur son trône en 1824; le séjour prolongé d'une branche de la famille royale d'Espagne à Paris; le mariage de M<sup>gr</sup>. le duc de Montpensier avec une Infante; les événements de 1848 et de 1851 (1); enfin, l'exploitation des mines (2), la perspective des chemins de fer et les tra-

(1) Le nombre des réfugiés politiques en Espagne, après les événements de 1848 et le coup d'Etat de 1851, doit avoir été de plusieurs centaines. Très peu obtinrent l'autorisation de résider dans la capitale. A très peu d'exceptions près, tous les bannis profitèrent du décret d'amnistie du 2 février 1853. Ce décret comprenait quatre mille trois cent treize individus. D'autres amnisties moins considérables furent rendues postérieurement.

Ce fut dans l'intention d'adoucir la position de ces victimes de nos commotions politiques que le Gouvernement espagnol fit paraître, en 1848, un décret royal qui permettait aux étrangers d'introduire dans le pays leurs effets en franchise.

Un second décret, rendu sous la même inspiration, le 26 juillet 1853, autorise les étrangers qui viennent en Espagne, à y exercer leur profession, pourvu qu'ils justifient des causes de leur séjour dans le pays et de la pratique de leur état pendant six ans en France.

(2) L'exploitation des immenses richesses que le sol espagnol recèle ne date guère que d'une quinzaine d'années. Plus de deux mille mines, ayant chacune sa société particulière, sont exploitées dans ce moment. Plusieurs d'entr'elles donnent des résultats inespérés.

Les principales mines d'argent sont en Andalousie, dans la Sierra Almagrera, celles de la Virgen del Carmen, Animas, Observacion, Descatada. Dans l'Aragon, celles de Union y Constancia, la Trinidad. Dans la province de Madrid, à Gargantilla, San José, San Arturo, la Deseada. Dans l'Estramadure, San Ramon, la Sévillana. Dans la

vaux qu'ils promettent, attirèrent également, depuis 1823, un très grand nombre de Français dans la Péninsule et particulièrement à Madrid.

Enfin, on doit encore tenir compte de la population flottante des voyageurs qui passent chaque année à Madrid (1), et des déserteurs qui abandonnent leurs drapeaux (2).

province de Séville, la Poderosa et la Concepcion dont les actions sont à 430,000 réaux (A). Dans la Guadalajara, celles de Suerte dont chaque action a été vendue 46,000 piastres; elles produisent 200 piastres par mois. Celles de Artistas ont cent actions dont chacune s'est vendue 40,000 piastres. Celles de San Carlos dont les actions sont à 8,000 piastres; celles de Santa Cécilia dont les actions valent 6,000 piastres.

Nous mentionnerons aussi les magnifiques mines de charbon d'Esniel, dans la province de Cordoue, près desquelles doit passer le chemin de fer de Séville à Cordoue.

(1) Leur nombre, on le conçoit, est extrêmement variable; car il dépend des événements et quelquefois d'un simple événement. A l'époque du mariage de la Reine actuelle et de l'Infante, sa sœur, les hôtels de Madrid regorgeaient de nos compatriotes. En temps ordinaire, on peut évaluer à trois ou quatre cents le nombre des Français qui passent annuellement dans la capitale; mais lorsqu'une voie ferrée aura rapproché Bayonne de Madrid, des flots de voyageurs français viendront certainement explorer cette belle Espagne, encore si peu connue. Il n'existe jusqu'à présent en Espagne que deux chemins de fer, celui de Barcelone à Mataro et celui de Madrid à Aranjuez et Tembleque. Le parcours de ce dernier est de près de 60 kilomètres. Le convoi le plus rapide met deux heures quarante-cinq minutes à faire ce trajet.

(2) Les déserteurs français sont accueillis en Espagne, sur leur simple déclaration. On leur fournit 2 réaux (50 centimes) et le logement jusqu'au lieu désigné pour leur résidence. En général, on ne les laisse pas franchir l'Ebre. Cependant, au bout d'un certain temps, ils parviennent à éluder la prohibition et à se répandre dans les provinces du Centre et du Midi.

Lorsque les déserteurs se décident à rentrer en France, l'ambas-

(A) Le réal espagnol équivaut à 25 centimes de notre monnaie.



D'après des données que nous avons reçues de l'ambassade de France, et que nous croyons exactes, il y aurait en ce moment 15,000 Français dans la province de Madrid et près de 12,000 dans la capitale.

Cette population française de Madrid se compose du personnel de l'ambassade, de celui de l'établissement de Saint-Louis, d'un grand nombre de personnes attachées au service de la Reine, de l'Infant et des domaines de la Couronne; de banquiers, de maîtres de langues et d'arts d'agrément, d'entrepreneurs, d'industriels et surtout de négociants, de domestiques et d'ouvriers.

Plusieurs banquiers français établis depuis quelques années à Madrid y font des affaires assez considérables par suite de la haute estime qu'ils ont su se concilier par leur habileté, leur probité consciencieuse, leur obligeance et leur extrême politesse. Aux opérations ordinaires de banque et de change, plusieurs ont ajouté des opérations commerciales, telles

sade, après avoir reçu leur serment de rejoindre leur corps, leur délivre des *passes*, qu'ils doivent présenter à l'autorité militaire à Bayonne, et 45 fr., ou 15 cent. par quatre kilomètre, pour gagner la frontière. Ils sont alors logés sur la voie de parcours aux frais des municipalités espagnoles, c'est-à-dire par billets de logement. Rentrés en France, ils passent devant un conseil de guerre et sont tenus, dans tous les cas, à compléter le service qu'il leur restait à faire au moment de leur désertion.

Une amnistie pour les déserteurs et les insoumis fut donnée, le 6 décembre 1852, à l'occasion de la proclamation de l'Empire. Un délai de six mois leur était accordé pour faire leur soumission en pays étranger.



que l'exportation des laines et d'autres produits du pays (1).

Madrid, comme toutes les grandes villes, compte beaucoup d'artistes dans tous les genres. Il est donc naturel qu'on y donne aux Espagnols la préférence sur les étrangers. Toutefois, un certain nombre de peintres, de lithographes, de décorateurs et de maîtres de musique sont parvenus à s'y former une assez belle clientèle (2).

Le goût très prononcé des Espagnols pour la langue française permet à un beaucoup plus grand nombre de nos compatriotes d'utiliser leur temps et leurs connaissances. Il serait difficile de préciser le chiffre des Français qui remplissent à Madrid la modeste, mais honorable mission d'initier aux beautés de notre idiome les dames, les jeunes fashionnables et les riches propriétaires de la capitale (3). Cet at-

(1) On assure qu'un Français de Madrid a exporté, dans une seule année, quatre-vingt mille arrobes de laine, d'une valeur approximative de 8,000,000 de réaux ou de 2,000,000 de francs.

Les laines les plus estimées s'achètent sur les marchés de Mérida, Badajoz et la Serena dans l'Estramadure, et sur celui de Ségovie dans la Castille. L'Aragon fournit aussi des laines fort recherchées. On attribue cette incomparable finesse des laines espagnoles aux pérégrinations des mérinos dont les troupeaux voyagent sans cesse de province en province pour y chercher des pâturages frais et choisis.

(2) Parmi les artistes français, il en est qui sont attachés comme acteurs et comme chanteurs au théâtre de l'Institut. Une troupe française occupe ce théâtre.

(3) Les maîtres de français de Madrid peuvent se diviser en trois classes. Les uns se sont frayé l'entrée des grandes familles. Ils y reçoivent 60, 80, 100 francs et plus par mois. Les autres s'adressent

trait pour la langue française se manifeste aussi dans les classes inférieures de la société. On l'enseigne publiquement dans tous les collèges de Madrid, où plusieurs professeurs ont des classes de deux et trois cents élèves. Ainsi, comme l'a dit un philosophe éminent, la puissance, j'ai presque dit la monarchie de la langue française, est visible. On peut tout au plus faire semblant d'en douter. (M. de Maistre, *Consid. sur la France.*)

Des hommes dévoués ont tenté, à plusieurs reprises, d'ouvrir à Madrid un collège français. Soit que, disséminés dans les différents quartiers de la ville, les parents aient trouvé trop de difficulté à diriger habituellement leurs enfants vers un point éloigné, soit qu'ils attachent moins de prix à une éducation scientifique et littéraire qu'aux avantages productifs d'une éducation industrielle et commerciale, ces essais ont toujours trompé l'espoir de ceux qui les avaient entrepris.

Deux maisons d'éducation tenues par des Françaises ont eu plus de succès. Leur prospérité s'accroît chaque jour. L'une est dirigée par des institutrices habiles et vertueuses. L'autre a été fondée et incor-

aux classes moyennes et leurs leçons sont moins rétribuées. Enfin, il en est qui se voient forcés de donner leurs leçons pour une si faible rétribution, qu'elle ne pourrait à elle seule suffire aux premiers besoins de la vie. Il existe aussi à Madrid de petites académies dans lesquelles n'entrent que sept à huit élèves, sous la direction d'un maître, qui leur enseigne le français au moyen de quelque méthode particulière ou par la seule conversation.

porée à l'Université de Madrid par les religieuses de Notre-Dame de Lorette, petite colonie sortie de la maison-mère de la Congrégation qui a son siège à Bordeaux.

Madrid doit également à l'industrie française des créations dont les produits ont considérablement ajouté au bien-être de la vie, et qui survivront très certainement à leurs fondateurs. Nous citerons en particulier la belle fabrique de bougie de l'Étoile et de cire végétale fondée, il y a quatorze ans, par un homme doué d'une intelligence peu ordinaire et d'une fermeté de caractère que n'ont jamais pu déconcerter les difficultés les plus imprévues, les oppositions les plus obstinées. L'établissement de Madrid ne pouvant plus suffire à la consommation de la capitale, le même industriel a établi dans la petite ville de Gijon, dans les Asturies, une usine qui est aujourd'hui une des curiosités de l'Espagne, et qui alimente les dépôts placés dans toutes les grandes villes de la Péninsule.

\* Une classe de français dont on apprécie beaucoup le talent à Madrid, est celle des domestiques, et, surtout, des cuisiniers des deux sexes. Après avoir voyagé en France, beaucoup d'Espagnols prennent goût à la cuisine française et accordent à nos compatriotes, dans leur office, les honneurs du Cordon bleu. Presque toutes les cuisinières françaises viennent de Bayonne et du pays Basque. Elles se font surtout remarquer par leur fidélité.



Mais ce sont surtout les négociants, les marchands et les ouvriers qui forment la majeure partie de la colonie française de Madrid.

On y compte des libraires (1), des parfumeurs (2), des chapeliers, des tapissiers, des gantiers (3), des selliers, des quincailliers (4), des carrossiers (5); des

(1) Le doyen des Français de Madrid, M. Casimir Monnier, y possède un établissement qui ne laisse rien à désirer. On y trouve un assortiment complet des ouvrages les plus nouveaux et les plus populaires en France; toutes les revues françaises et étrangères; un cabinet de lecture offrant à l'avidité du lecteur tous les journaux espagnols et presque tous les journaux français; et dans le maître de la maison, l'affabilité la plus obligeante.

(2) Sept à huit magasins français de parfumerie peuvent rivaliser avec ceux de Paris. L'un des mieux assortis est celui de M. Gavarret-Fortis, qui fut fondé il y a plus de trente ans. Les matières premières pour la confection viennent de France. Cartagène fournit la potasse et la soude. Les substances venant de France payent 3 réaux par demi kilo à la frontière.

(3) On compte à Madrid dix maisons françaises de ganterie. L'Espagne fournit toutes les peaux. Les plus estimées sont celles de Madrid et de Salamanque.

(4) Le commerce de la quincaillerie a joui longtemps à Madrid d'une grande prospérité. L'époque la plus prospère a été de 1814 à 1820, et de 1824 à 1832. Il a beaucoup perdu de son importance par la grande concurrence qui s'est établie au sein de la capitale, et par les fréquents voyages que font maintenant en France les meilleurs consommateurs. Il existe encore à Madrid une dizaine de magasins français très-bien fournis. Les objets confectionnés sont envoyés par la France, et depuis quelque temps, par la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, qui les livrent à des prix moins élevés. Le tarif des douanes frappe ces objets d'un droit de 25 à 80 p. 100. Ce droit est beaucoup plus élevé pour les bijoux de prix et les montres.

(5) Les cuirs vernis pour la carrosserie (vaches, veaux, moutons et chèvres) viennent de Paris, et concurremment, d'Allemagne et d'Angleterre. La Biscaye et Bilbao fournissent les fers, et l'Angleterre les aciers à ressorts. Ces derniers ont une grande supériorité

fondeurs, des tailleurs, des miroitiers (1), beaucoup de perruquiers, des lingères (2) et des modistes.

Nous ne pouvons nous dispenser de consacrer à ces dernières un article particulier, car elles sont en grand nombre, et elles sont les arbitres du goût dans la haute société de Madrid.

On prétend que les modistes françaises de Madrid se divisent en deux classes : les unes ne s'occupent que de la confection des chapeaux et des coiffures ; les autres sont tailleuses, font les robes et autres vête-

sur ceux de France et surtout sur ceux des Asturies. Les bois pour jantes, flèches, etc., s'achètent aux portes de Madrid, aux campagnards, qui les apportent de Buitrago. C'est ordinairement de l'orme, rarement du frêne.

On peut évaluer à 450 le nombre des voitures de luxe qui se fabriquent annuellement à Madrid. Elles sont d'une valeur moyenne de 2,400,000 réaux. Le principal carrossier français de Madrid en livre pour sa part à peu près 60 chaque année. Il occupe 420 ouvriers. On ne travaille pas mieux à Paris. On peut voir, en ce moment, dans ses ateliers, une calèche destinée à la reine, du prix de 80,000 réaux.

(1) Jusqu'en 1844, on eût eu de la peine à rencontrer à Madrid des glaces fines et de moyenne dimension. A cette époque, MM. Sion et Gautier ouvrirent des magasins où l'on trouva bientôt l'assortiment le plus riche et le plus complet d'encadrements et de glaces du plus beau travail et des plus étonnantes dimensions. Leur atelier de la rue de la Montera ne laisse rien à désirer sous ce rapport. On y voit en ce moment des glaces de 3 et demi et 4 mètres de hauteur.

Les glaces viennent des belles fabriques de Saint-Quérin et de Cirey, dans le département de l'Aisne. Les encadrements se confectionnent à Madrid. Presque toute l'ornementation est en carton-pierre.

(2) Toutes les provinces d'Espagne possèdent des fabriques de toiles plus ou moins fines. On peut s'en procurer de très-belles à très-bon marché. On fait aussi venir des toiles et de la batiste de Valencienne et de Cambrai. Les objets confectionnés de batiste, de mouseline et de dentelle viennent de Paris. La Catalogne fournit les toiles de coton.



ments de femmes, vendent les dentelles et les rubans. Les soies viennent de Lyon et de Paris : toute la rubannerie, de Lyon et de Saint-Etienne. Le luxe des dames espagnoles et la passion non avouée pour les modes parisiennes établissent dans quelques magasins de nouveautés un grand mouvement d'affaires. Leurs bénéfices, qui sont considérables, le seraient bien davantage si les lois espagnoles ne fermaient pas la frontière à tous les objets de nouveautés confectionnés et destinés au commerce ; mais les objets peuvent entrer *faufilés*, en payant un droit de 36 p. 100. Si les bagages des voyageurs paraissent aux employés de la douane renfermer plus d'objets neufs et confectionnés que n'en comporte leur usage personnel, le surplus est taxé à raison de 40 p. 100. Les étoffes de soie paient, à la frontière espagnole, de 22 à 24 p. 100 ; les velours, 46 réaux le demi-kil. ; les rubans, 36 réaux le demi-kil. (1).

(1) Les droits établis par le Gouvernement espagnol sur les objets d'*importation* tendent à s'abaisser tous les jours.

Voici les seuls articles dont l'*importation* est absolument interdite :

1. Le coton filé, retord, à deux ou plusieurs bouts, pour coudre, broder, etc., jusqu'au n° 59 inclusivement.

2. Les tissus de coton blanc, écru, teint, broché ou non, jusqu'à 25 fils comptés de la trame au quart du pouce espagnol.

3. Les mouchoirs blancs ou non, jusqu'à 49 fils.

4. Les mousselines, batistes d'Ecosse unies ou façonnées jusqu'à 4½ fils.

5. Les percalines et toute étoffe pour fleurs artificielles jusqu'à 49 fils.

6. Les tissus pour pantalons, vestes et toute confection contenant plus de  $\frac{7}{8}$  de coton.



Il se forma à Madrid, en 1846, une société anonyme qui prit le nom de *Villa de Madrid*, et qui s'installa dans le passage Matteo et ses dépendances. Les Français qui s'étaient mis à la tête de la société établirent dans ce passage un bazar des objets de modes et de nouveautés les plus riches et les plus variés. D'immenses ateliers y furent attachés pour la confection. On fit venir de Paris un nombre considérable d'employés des deux sexes avec des appointements fabuleux. Des commandes inouïes faites à Paris, à Lyon et à Saint-Etienne, un luxe prodigieux de décoration, les manières engageantes des directeurs, donnèrent à cet établissement un éclat et une vogue qui le disputaient à ceux des plus beaux magasins de Paris. On assure que les bénéfiques journaliers s'élevèrent pendant quelque temps à 50,000 réaux par jour. Malheureusement, cette prospérité naissante ne se soutint pas. Au bout de six mois, il fallut liquider.

A l'instar de la *Villa de Madrid*, plusieurs riches commerçants français tentèrent la même opération

7. Les tissus mélangés contenant plus du tiers du poids en coton, jusqu'à 49 fils, et de 20 fils au plus contenant plus de  $\frac{1}{4}$  de coton.

8. Pantalons, camisoles, bas, passementerie de coton.

Voici les seuls articles dont l'*exportation* est absolument prohibée :

1. L'alcool galène argentifère.

2. Le liège de la province de Girone.

3. La litharge contenant 34 grammes d'argent ou plus par 50 kil.

4. Le plomb contenant 24 grains d'argent ou plus par 50 kil.

5. Les chiffons de toute espèce.

dans le passage *Murga*, rue de la Montera. Cette tentative eut le même sort que la première.

Nous avons dit que c'était dans les ateliers des modistes françaises de Madrid et dans les magasins de nouveautés, où se retrouvent les toilettes parisiennes, que la grandesse de Madrid allait prendre le mot d'ordre et se costumer à la française. Mais ce qui, aujourd'hui, est un usage généralement admis, parut à une certaine époque une innovation humiliante et tout à fait intolérable. Il ne faut pas croire que cette conversion aux mœurs et aux usages d'un peuple étranger, surtout s'il est puissant, s'accomplisse sans résistance. Les anciens usages ont leurs défenseurs, qui luttent longtemps contre les transformations que la civilisation et le bon goût s'efforcent d'introduire dans un pays qui sort de ses langes ou brise ses lisières. Lorsque la comtesse de Cérouembourg parut pour la première fois dans la rue de la Montera avec un chapeau sur la tête, elle fut publiquement insultée et on lui jeta des pierres ! La noble et intrépide novatrice échappa au sort cruel que lui destinaient les partisans de la gracieuse mantille. Mais Anacharsis, qui voulait vivre en Grec dans la Scythie, fut tué par ses compatriotes ; et le roi scythe Scylès, qui s'était épris des mœurs et des usages de la Grèce, périt victime de son goût pour les coutumes étrangères !! (1)

(1) Hérodote, liv. 4, ch. 77 et 78.

Vers la fin du siècle dernier, il existait dans la province de Madrid une association française connue sous le nom de *Compagnie de Chinchon*, qui se chargeait de desservir les villages de la Castille et les environs de la capitale. Elle leur apportait les fournitures de quincaillerie, d'épicerie et d'étoffes les plus communes et les plus grossières. Cette petite société avait à Madrid son quartier-général et des dépôts à Organda, Novalcarnero, Illescas, Vallecas, Morata, Péalès de Tajuna, etc.; elle lançait ses colporteurs et ses marchands forains dans toutes les directions, et surtout dans les petits villages éloignés des grands centres de population. Les fondateurs de cette Compagnie réalisèrent de grands bénéfices. La guerre de 1808 mit fin à l'entreprise; mais, dès 1814, de nombreux imitateurs, partis, en général, de nos départements du centre, Cantal, Corrèze, Ardèche, etc., reprirent l'œuvre de la Compagnie de Chinchon. Ces petits industriels, connus sous le nom de *cajeros*, exploitent à peu près exclusivement tout le petit commerce des environs de Madrid.

Mais il manquerait un article important à cette exposition historique du commerce français à Madrid, si nous passions sous silence le rôle qu'y jouent les boulangers.

On peut dire, sans exagération, que la boulangerie presque tout entière de Madrid est exercée par des Français. On n'y compte pas moins de 37 à 40 ateliers pour la confection du pain, dont les proprié-



taires et les ouvriers sont tous Français. Ces boulangeries s'appellent *tahonas*. Nos compatriotes en ont également formé à Carabanchel, à Illuecas, à Tarancon, à Vallejas et dans d'autres localités peu distantes de la capitale, où leur nombre dépasse 50. Les propriétaires possèdent ces établissements par sociétés tontinières. Un maître boulanger a une moitié dans une tahona, un quart dans une autre, un huitième dans une troisième. Il y fait une petite fortune, vend sa part à un successeur, qui est toujours un compatriote, et rentre en France dans ses foyers. Quant aux ouvriers, ils sont nourris et logés, et ils gagnent de 4 à 12 réaux par jour. Ils sont, en général, très-sobres et très-laborieux; mais des travaux excessifs et la vivacité de l'air de Madrid leur sont souvent funestes. Un grand nombre, atteints de pleurésie, de péripneumonie, de phthisie, viennent mourir à l'hôpital de Saint-Louis, souvent dans un dénuement complet, et tournant leur dernier regard vers cette France qu'ils avaient imprudemment quittée et qu'ils ne devaient plus revoir. On doit ajouter qu'ils rencontrent à Madrid et dans leur profession de grands dangers pour leur vertu et pour leur foi; et le plus grand service que leurs familles et les curés de leurs villages puissent rendre à ces malheureux, que l'appât du gain attire en Espagne, c'est de les dissuader d'entreprendre ces émigrations aventureuses dans lesquelles ils ont tout à perdre et peu à gagner. Ce sont encore les départements du Cantal, des

Hautes et Basses-Pyrénées et de la Corrèze qui peuplent Madrid de ces boulangers errants.

Le travail de la panification et toutes les opérations préparatoires ont lieu dans la tahona. Dans la partie supérieure de l'établissement, on lave le grain, on le vanne, on le blutte. La mouture se fait au rez-de-chaussée. Des mules, que l'on emploie cinq ou six heures de suite, font jouer des meules qui écrasent le froment; on le passe ensuite plusieurs fois au tamis, et l'on obtient ainsi une farine d'une qualité supérieure. Il y a du son de deux et trois qualités différentes. Par suite de la richesse du blé et de la vigoureuse manière de pétrir, la pâte est beaucoup plus lourde qu'en France. Pour la rendre encore plus fine, on la passe plusieurs fois au cylindre. Elle donne deux sortes de pain : le pain espagnol et le pain français, celui-ci beaucoup plus levé et plus léger que le premier; l'un et l'autre d'une blancheur et d'une saveur incomparables. Le pain de Madrid est, sans contredit, le meilleur et le plus beau pain de l'Europe. La manipulation du pain, la confection et la cuisson durent à peu près quatre heures (4).

Les Français de Madrid se font généralement re-

(4) Les pains espagnols reconnus par l'autorité sont le *pan bajo*, d'un kil. : c'est le plus grand que l'on fasse; la *libretta baja*, d'un demi-kil.; la *libretta alta* et le *bonete*, d'un demi-kil.; le *panecillo redondo*, le *bonete chico*, la *rosca*, la *trenza*, de 250 grammes.

Le pain français se divise en quatre classes : la *vara*, d'un kil.; la *libretta francesa*, d'un demi-kil.; le *panecillo largo*, d'un demi-kil., et le *panecillo francés*, de 250 grammes.

marquer par leur activité, leur amour du travail, leur esprit entreprenant et inventif. On est surpris de la facilité avec laquelle ils se plient aux usages du pays, et parlent une langue qui leur était complètement étrangère avant leur émigration. Le plus grand nombre conserve l'espoir de rentrer un jour en France et d'y jouir paisiblement du fruit de leurs sueurs et de leur travail (1). Plusieurs d'entre eux sont même dans l'usage de faire chaque année un voyage dans la patrie, et de se rendre jusqu'à Paris pour y cultiver des relations commerciales et faire leurs approvisionnements. D'autres cependant adoptent définitivement l'Espagne pour patrie, retenus qu'ils se trouvent sur le sol espagnol par l'importance des intérêts engagés dans des exploitations locales, ou par les liens qu'ils y ont contractés. On en rencontre beaucoup qui se sont alliés à des familles du pays (2). Presque tous repoussent, dit-on, la pensée

(1) Il n'y a peut-être pas d'exemple d'un Français qui se soit fait naturaliser en Espagne. Cependant, la France considère comme *dénationalisé* tout Français qui prend du service ou reçoit un *emploi officiel salarié* en pays étranger. Sous ce rapport, plusieurs de nos compatriotes sembleraient avoir abandonné le drapeau national. Mais telle n'est pas en général leur intention, et aussitôt qu'ils le peuvent, ils regagnent la mère-patrie, qui les accueille d'après les libérales dispositions consignées dans les art. 48, 49, 20 et 24 de notre Code.

(2) Les mariages civils ne peuvent être contractés à la chancellerie de l'ambassade de France qu'*entre Français*. On suit strictement à l'égard de ces unions les prescriptions du Code français.

L'art. 470 de notre Code détermine les conditions à remplir pour que les unions matrimoniales consacrées par l'église espagnole soient valables en France.



de mourir sur une terre étrangère. C'est pour cela sans doute que l'on apprend chaque année que plusieurs ont fini leurs jours en France, où ils avaient été chercher ou la santé ou leur tombeau (1). Il fut grandement question, en 1851, d'acquérir des terrains pour en faire un cimetière exclusivement affecté aux Français (2). On dut renoncer à ce projet.

L'histoire de Saint-Louis des Français que nous donnons au public se compose de deux parties fort

Pour la célébration des *mariages civils entre Français*, on exige rigoureusement des deux conjoints, à la chancellerie de l'ambassade, les pièces suivantes : 1. L'acte de naissance ; 2. La publication des bans de mariage à la commune du domicile d'origine ; 3. Le consentement des père et mère ou leur acte de décès ; 4. Pour les futurs, l'acte de l'exemption ou de la libération du service militaire. Toutes ces pièces doivent être légalisées par le ministère des affaires étrangères à Paris.

(1) Les testaments authentiques faits en Espagne doivent, pour être valables en France, présenter la signature de quatre Français majeurs et être écrits par le chancelier du Consulat ou de l'Ambassade. A défaut d'un agent français, le maire du lieu recueille les dispositions testamentaires de l'étranger, et c'est aux tribunaux français à décider si les bases de l'acte ne sont pas en contradiction avec la législation française.

Pour les testaments mystiques et olographes on s'en rapporte également aux règles établies par le Code Napoléon.

(2) Les Français décédés sont, comme les Espagnols, transportés dans l'un des cimetières de Madrid, selon le quartier qu'ils habitent. Là on les place dans des niches formées en étages autour des murs, et que l'on ferme après qu'elles ont reçu la dépouille du mort. Les Français qui meurent à l'hôpital de Saint-Louis sont reçus sans frais dans le cimetière des établissements royaux, que l'on nomme le cimetière de la Patriarchale. Contrairement à l'usage espagnol, nos compatriotes accompagnent ordinairement leurs proches et leurs amis jusqu'au lieu de la sépulture. Quelques jours après la mort, la famille fait faire un service solennel à la tombée de la nuit.

distinctes et cependant essentiellement liées entre elles, la vie du fondateur, M. l'abbé Henri de Saureulx, et les principaux faits qui se rattachent à l'hôpital de Saint-Louis. Les archives de Saint-Louis et celles de l'ambassade de France (1) sont les principales sources auxquelles nous avons puisé pour composer ce petit ouvrage. Ce travail nous a demandé de longues et patientes recherches ; mais nous nous croirons amplement dédommagés de nos peines, si nous avons atteint le but que nous nous proposons : assurer à notre cher établissement de Madrid l'intérêt de tous les Français qui habitent la capitale de l'Espagne, et fournir au lecteur quelques aperçus véridiques et probablement nouveaux sur cette fondation éminemment nationale.

Quant à la biographie de M. de Saureulx, qui remplit une grande partie de cette histoire, on sera certainement surpris qu'une main officieuse n'ait pas plus tôt tiré de l'ombre cette noble figure, digne de fixer tous les regards. Nous sommes portés à croire que son mérite n'était pas bien connu du plus grand nombre de ses successeurs. Pour lui rendre tous ses

(1) C'est à l'obligeance de M. Melchior Tiran, consul honoraire et chancelier de l'ambassade de France, que nous avons dû cette faveur.

Cet homme qui, par la sûreté de son jugement, son expérience des hommes et des affaires, son instruction solide et variée, ses habitudes de travail consciencieux et opiniâtre, serait à la hauteur des postes les plus élevés et des missions les plus délicates, a pris dans la résurrection et la restauration de Saint-Louis, une part qui lui assure la reconnaissance de toute la population française de Madrid.

traits, nous avons dû fouiller dans un amas confus de papiers longtemps en désordre. A côté des faits positivement énoncés, nous avons cru pouvoir ranger ceux que des écrits relatifs aux affaires de Saint-Louis, quelques débris de correspondances, une note, un mot nous faisaient saisir par induction et avec une sorte de certitude morale. Un portrait bien compris, il est permis et il est facile au peintre de discerner les nuances qui conviennent à sa physionomie et qui doivent la faire ressortir.

En voyant, après plus de deux siècles, placer sur un piédestal un des ligueurs les plus remarquables, peut-être serait-on tenté de conclure que son historien a pris plaisir à le flatter aux dépens de la gloire du plus habile et du meilleur des rois. On pourrait supposer aussi que les justes éloges décernés à M. de Saureux sont dictés par une admiration enthousiaste de la Ligue, sans correctif et sans restriction.

Il n'en est rien. Nous pensons, avec des hommes fort judicieux, que la Ligue eut son beau côté et que les ligueurs eurent leurs torts. Nous sommes disposés à reconnaître que, dans cette violente commotion politique et sociale dont ils furent les promoteurs, les Guise consultèrent bien plus les intérêts de leur ambition que ceux du catholicisme ; que Philippe II, en leur prêtant un concours armé, n'avait en vue que de fomenter la division dans l'État au profit de l'Infante, qu'il voulait faire asseoir sur le trône ; que les papes Grégoire XIII et Sixte V usèrent envers nos



rois, et surtout envers Henri IV, d'une sévérité qui dépassa peut-être les limites de la justice et de la prudence. Mais un fait qui nous paraît hors de toute contestation, c'est que la foule des ligueurs, c'est-à-dire la France presque entière, crut sincèrement, en entrant dans la Ligue, défendre le pays contre l'invasion de l'hérésie et combattre pour la religion menacée. M. de Saureulx partagea, il dut partager cette opinion. On appartient à une époque comme à une patrie. M. de Saureulx n'était pas plus avancé que la sienne. C'est pourquoi il parle et il agit ainsi que le faisaient alors les meilleures têtes, ainsi que nous aurions probablement agi et parlé si nous eussions vécu dans le seizième siècle, mêlés aux événements dans lesquels il tient une place si éminente. Il repoussa la main que lui tendit Henri IV; mais il ne le connaissait pas, et à cette époque ce prince ne se nommait pas encore le *bon Henri*. Plus tard, il lui rendit sans doute justice avec la France tout entière; et quand Louis XIII, son fils et son successeur, laissa tomber une insigne faveur sur la tête de ce même Recteur de Saint-Louis de Madrid, il ne couronnait certainement pas l'ennemi de son père. C'est ici d'ailleurs le lieu de rappeler que, pour juger les grands événements enregistrés par l'histoire, il faut les étudier dans le temps, dans les circonstances, sous l'influence des idées qui dominaient chez les peuples où ces faits mémorables se sont passés. C'est pour avoir négligé cette première règle d'une sage critique

que tant d'écrivains ont porté, sur des événements déjà loin de nous, les jugemens les plus erronés. M. Joseph de Maistre les appelle des myopes en histoire.

---

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

**Origine de M. HENRY DE SAUREULX, fondateur de Saint-Louis des Français de Madrid. — Sa vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, à Soissons.**

Dans les plaines fertiles de la Picardie et aux portes de la ville de Soissons, il existait autrefois une magnifique abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin (1). Quelques vignobles qui lui appartenaient, sur un monticule voisin, lui avaient fait donner le nom de Saint-Jean des Vignes.

L'attrait de la vie religieuse y conduisait fréquemment des enfants nobles du Beauvoisis, de la Picardie et du Soissonnais. Elle était riche, nombreuse, pourvue d'excellents sujets.

Parmi eux, se faisait remarquer un jeune chanoine, à la taille élancée, aux traits mâles et expressifs, d'une rare énergie de caractère, d'une régularité de vie remarquable. C'était D. Henri de Saureulx qui, plus tard, fonda, à Madrid, l'établissement royal de Saint-Louis des Français.

Il naquit dans la petite ville de Villers, située à peu de distance de Compiègne et de Noyon. Il eut pour père Rodolphe de Saureulx, seigneur de Villers, et pour mère Jeanne de Sainte-Cristine. Ils étaient l'un et l'autre d'une illustre origine (2). Ils tenaient par les liens du sang aux

(1) Les chanoines réguliers avaient conservé la première forme de vie donnée aux chanoines attachés aux cathédrales. Ils vivaient en commun, soumis à une règle et à des supérieurs. Ils se liaient par des vœux solennels. Ils avaient adopté des statuts dont ils faisaient remonter l'origine à saint Augustin.

(2) « *Parentes numquam artem aliquam quæ nobilitati obsesset exercuerunt.* » MM. SS.



familles de Rieulx, de Charmoise, de Brons, de Lignières, de Binch, d'Elvincourt. Leur fortune était considérable.

Sans pouvoir fixer l'époque précise à laquelle Henri de Saureulx embrassa la vie religieuse, on croit qu'il était fort jeune lorsqu'il revêtit l'habit de chanoine régulier. En prenant ce vêtement sacré, il prit le véritable esprit de son nouvel état. Au témoignage de plusieurs de ses amis, il était dans son couvent d'une régularité de mœurs exemplaire, d'une humilité profonde, d'une grande délicatesse de conscience et très zélé pour les intérêts du catholicisme (1). Son habileté lui faisait confier la conduite des affaires difficiles. Son bon esprit, ses manières aimables et sa charité lui avaient concilié l'affection de l'abbé et celle de tous ses confrères. On n'est donc pas surpris de le voir, malgré son extrême jeunesse (2), exercer successivement les charges de trésorier, de proviseur et de sous-prieur. Cette dernière fonction lui donnait de l'autorité sur les autres religieux, et mettait à sa charge le soin de veiller dans la maison à la stricte observation de la règle (3). Il ne négligea rien pour concilier les exigences de la vie religieuse avec les égards dus à des confrères, issus de familles distinguées et longtemps accoutumés aux jouissances de la vie. Il paraît que le relâchement s'était introduit dans la maison de Dieu. Le sous-prieur mit tout en œuvre pour ramener ses frères dans le chemin du devoir et pour les rappeler à leur ferveur primitive (4). On peut facilement juger des difficultés qu'offre une pareille entre-

(1) « *Illum novit tanquam religiosum, bonorum morum, sanae conscientiae et valdè catholicum.* »

(2) « *Ne suâ impediante Suventute.* »

(3) On doit conclure du passage d'un écrit que nous avons sous les yeux, qu'il était en même temps maître des novices. « *Religiosorum instructioni curam dedit.* »

(4) « *Nec non religiosos ad suorum statutorum observantiam reducendi... Religiosos omni cum modestiâ bonoque regimine gubernabat.* »

prise; les campagnes arides se fécondent sous le soc du cultivateur laborieux; les volontés résistent trop souvent à la main de fer qui s'efforce de les faire fléchir. Le jeune supérieur sut si bien allier la fermeté et la douceur, qu'il rétablit bientôt dans l'abbaye la discipline régulière. Le renouvellement dont il fut le promoteur se soutint; et plus tard, ce fut la réputation de la vie sainte et du zèle des chanoines de Saint-Jean des Vignes qui le décida, comme nous le verrons, à choisir parmi eux ses successeurs (1).

Une qualité qui dès lors se révéla d'une manière toute particulière dans M. de Saureux, et dont sa vie tout entière offrira la preuve, ce fut le talent de l'administration, talent bien rare et cependant nécessaire à ceux qui gouvernent; la bonne volonté et la vertu ne sauraient en tenir lieu. A cette époque de sa vie, on lui rend le témoignage que c'est à lui, comme trésorier, que l'abbaye doit l'augmentation de ses revenus et sa prospérité toujours croissante (2). Plus tard, nommé gouverneur de la citadelle de Pierrefitte, il a pourvoit de vivres et de munitions pour une année. A la tête de l'établissement de Saint-Louis des Français, il y fait régner l'ordre, la régularité, une aisance qui se soutint encore longtemps après lui.

Mais pendant que le jeune chanoine jouissait de ces succès pacifiques et goûtait toutes les douceurs de la piété dans sa paisible solitude de Saint-Jean des Vignes, un orage affreux venait de se déchaîner sur la France.

Henri III n'ayant pas d'enfants, sa couronne devait passer à son parent, et son successeur naturel, le roi de

(1) « Teniendo consideracion à la religiosa vida y santo celo que tiene el prior y canonigos reglars de la orden de San-Agustin de la abadia de San-Juan en la Viñas, de la ciudad de Soissons, del reino de Francia. (Acte du 23 oct. 1619).

(2) « *Admodum promovendi dictæ abbatie commodi.* »





Navarre, qui fut ensuite Henri IV. Mais le roi de Navarre était Calviniste ! La perspective de voir, pour la première fois depuis l'établissement de la monarchie, un prince protestant monter sur le trône, glaça d'effroi la France entière. Une démarche imprudente du roi vint ajouter à ces terreurs. Pour rétablir la paix troublée depuis longtemps entre les catholiques et les protestants ou huguenots (1), Henri III rendit, en faveur de ces derniers, un édit de pacification. On se crut à la veille de voir le royaume très-chrétien tomber entre les bras de l'hérésie triomphante. On résolut de se défendre contre cette invasion. On courut aux armes. La Ligue venait de prendre naissance (2). Elle eut pour chef Henri de Lorraine, duc de Guise, l'idole des Parisiens.

Un autre évènement vint exalter au dernier degré les appréhensions et le ressentiment des catholiques contre le roi et contre les protestants. Henri III feignit d'approuver ce qu'il ne pouvait empêcher : il se mit lui-même à la tête de la Ligue ; mais ce moyen n'ayant pas désarmé l'hostilité que lui avaient vouée les ligueurs, il fit assassiner traîtreusement leur chef, Henri de Lorraine, le 23 décembre 1588, et le lendemain, il fit

(1) On donna ce nom en France aux partisans de la Réforme et plus spécialement aux disciples de Calvin. On assigne à ce nom plusieurs étymologies : les uns le font dériver d'un certain Besançon Hugues, chef d'un parti religieux et politique à Genève, les autres de l'Allemand *eidgenossen*, associés, confédérés.

(2) La Ligue, dite aussi la Sainte-Union, fut formée en 1576 par le duc de Guise, dans le but de défendre la religion catholique, et, selon plusieurs historiens, de détrôner Henri III. Encore plus ambitieux que fervent, le duc de Guise traita avec Philippe II, roi d'Espagne, et avec le pape Grégoire XIII, et s'empara de plusieurs villes, dans lesquelles il fit reconnaître son autorité souveraine. A sa mort, son frère, le duc de Mayenne, fut proclamé chef de la Ligue avec le titre de lieutenant-général du royaume. Henri IV eut, à son tour, à combattre contre les Ligueurs qui lui disputèrent longtemps l'entrée de Paris. La Ligue ne finit qu'avec l'abjuration que ce prince fit du protestantisme dans le mois de juillet 1593.



exécuter son frère, le cardinal Louis. Ce crime souleva contre le souverain la France entière. La Sorbonne de Paris le déclara déchu du trône; le pape Sixte V indigné se prononça ouvertement en faveur des Catholiques français contre leur souverain. Il déclara que son successeur était également déchu de ses droits à la couronne. Il fulmina contre lui une sentence d'excommunication, et il rendit une Bulle par laquelle il autorisait tous les clercs, tant réguliers que séculiers, à prendre les armes pour voler au secours de la religion menacée (1).

Les portes de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes n'étaient pas tellement fermées au bruit du monde, que la nouvelle des grands événements qui agitaient la France n'y pénétrât. Le cri d'alarme poussé par le chef de l'Eglise du haut du trône pontifical y retentit avec éclat (2). Il enflamma l'ardeur de D. Henri de Saureux. Son attachement à la foi de ses pères, le péril que le Catholicisme courait dans sa patrie, peut-être les excitations de plusieurs de ses parents, qui combattaient dans les rangs des Ligueurs, et enfin, l'autorisation, et presque la provocation, adressée par le Pape aux prêtres et aux religieux, firent naître en lui un véhément

(1) Peut-être Sixte V et les Ligueurs s'exagéraient-ils le danger de voir la France passer sous le joug de la Réforme. Le caractère français est, on doit le dire, antipathique au Protestantisme. — « Le Protestantisme serait mal calculé <sup>pour</sup> mes compatriotes, dit M. de Châteaubriand. La France pourrait être impie ou indifférente en matière religieuse, elle ne sera jamais protestante. » (*Essai historique*, t. 2.) Cette conviction était aussi celle de l'empereur Napoléon. — « Quant au Protestantisme, disait-il, il n'est pas la religion de la France; les siècles en ont décidé. En proposant au Gouvernement de le faire prévaloir, on propose une violence ou une impossibilité. » (Thiers, *Histoire du Consulat*, t. 3, liv. 42.)

(2) Dans son Indult, le Pape allait très-loin : il ordonnait qu'on déclarât la guerre au roi de France, comme hérétique, et il autorisait à lui enlever les terres de sa domination.

désir d'aller prendre sa part dans des luttes généreuses, et de combattre, comme dit l'Écriture, les combats du Seigneur. Mais la prudence ne l'abandonnait jamais dans les circonstances où son cœur éprouvait les plus légitimes entraînements. Il mûrit longtemps son projet. Il en pesa les motifs et les conséquences dans la balance de la raison et de la conscience, puis il s'en ouvrit à son supérieur et soumit ses vues à son approbation ; enfin, il ne se contenta pas de la faculté générale accordée par le Pape à tous les ecclésiastiques du royaume, il adressa personnellement une supplique à Sa Sainteté pour demander une autorisation spéciale de quitter momentanément l'habit religieux et son monastère pour mettre au service de la cause catholique, son habileté, son dévouement et son courage. Cette vocation accidentelle parut à l'abbé de Saint-Jean des Vignes se présenter avec des caractères qu'il dut prendre pour l'expression de la volonté de Dieu. Il donna donc son consentement au jeune sous-prieur. Bientôt après, celui-ci reçut aussi de Rome la permission qu'il demandait. Il se releva, plein de confiance, du pied des autels, où il ne cessait de consulter le Seigneur sur le parti qu'il devait prendre, et, nouveau croisé, il se prépara à saisir la croix et le glaive pour aller combattre les infidèles.

---

---

## CHAPITRE II.

D. HENRI DE SAUREULX ligueur.

---

Le jour était arrivé où le fervent chanoine de Saint-Jean des Vignes devait s'arracher aux douceurs de son abbaye solitaire pour s'élancer dans la carrière des luttes armées et des combats sanglants. Tous ses confrères étaient réunis dans la salle du chapitre pour lui donner l'accolade fraternelle et lui faire le dernier adieu. La douleur d'une séparation dont il était impossible de prévoir le terme se peignait sur tous les visages ; peut-être quelque religieux éprouvait-il en secret le désir de partager la fortune du sous-prieur, sans en avoir le courage.

Bientôt D. Henri de Saureulx , conduit par l'abbé, entre dans la salle où la communauté l'attendait. Il est facile de comprendre de quelle surprise et de quelle curiosité il fut l'objet. Le chanoine avait complètement disparu sous l'accoutrement guerrier du ligueur. Il était revêtu d'une cuirasse, avec une cotte de mailles, des cuissards et des brassards ; un casque étincelant lui couvrait la tête ; il avait ceint une longue épée, à la garde dorée, que lui avait envoyée son parent le comte de Rieux ; un domestique le suivait portant ses pistolets et son arquebuse. Le nouveau chevalier avait conservé sous son armure son scapulaire, comme une défense et un espoir (1).

Après avoir échangé avec ses confrères désolés quelques

(1) Les chanoines réguliers de Saint-Augustin portent en sautoir un scapulaire de laine blanche de trois doigts de largeur, semé de croix noires.



paroles bienveillantes , il se tourna vers l'abbé et le pria de donner à la communauté réunie lecture du Bref de Sa Sainteté qui l'autorisait à changer pour quelque temps de milice. Il tenait avant tout à ce qu'une démarche aussi grave, aussi extraordinaire, ne pût recevoir aucune interprétation fâcheuse. D. Henri se jeta ensuite aux pieds de l'abbé (1) et lui demanda, comme un enfant à son père, une bénédiction qui fût pour lui un gage de protection et de succès. Il embrassa tendrement tous ses frères , puis il monta à cheval, et, accompagné de son domestique, il s'achemina vers la ville de Laon.

Les troupes des Huguenots s'étaient emparé de plusieurs villes et forteresses de la Picardie et de la Flandre. Laon tenait encore pour la cause catholique. Le comte de Rieux , proche parent de D. Henri, en était gouverneur. Il accueillit son parent avec les expressions de la joie la plus vive. Il le présenta à la garnison et lui conféra un grade en rapport avec sa naissance et sa valeur. D. Henri devint l'âme et l'inspiration de son conseil (2). Dans la ville, on ne prenait aucune mesure sans sa participation. De même que, dans son abbaye, il s'était attaché tous les cœurs, il devint, dans la citadelle, l'idole du soldat. Dominées par son double caractère de prêtre et d'officier supérieur, les troupes ne marchaient jamais avec plus de confiance à l'ennemi que lorsqu'elles le voyaient à leur tête. Il détachait souvent une partie de la garnison, et, par des marches habiles, il surprenait à l'improviste des corps de Huguenots auxquels on donnait la chasse ou que l'on faisait prisonniers. Plusieurs fois assaillie par l'ennemi, la ville de Laon ne dut son salut qu'à la vigueur du commandement de M. de Saureulx.

Cependant Noyon était tombé au pouvoir des Calvinistes.

(1) « *Præmissa prioris benedictione.* »

(2) « *Bonaque suppeditaverit consilia.* »

Le comte de Rieux résolut de leur reprendre cette ville, alors importante et le berceau de leur réformateur fanatique (1). D. Henri fut chargé de diriger lui-même toutes les opérations du siège. Il fut poussé avec une extrême vigueur; mais les Calvinistes se défendirent avec une intrépidité sans exemple. Le siège traînant en longueur, une maladie contagieuse frappa les assiégeants; des assauts multipliés avaient épuisé leurs forces. Les assiégés ayant fait une sortie, les Catholiques furent repoussés avec perte. Le comte de Rieux fut pris; D. Henri ne dut son salut qu'à la vitesse du cheval qu'il montait. Il rentra dans Laon avec les débris mutilés du corps qu'il commandait. Il y tint pendant quelque temps la place du comte de Rieux. Tout-à-coup, il apprend la nouvelle de sa mort. Cette perte inattendue répandit dans l'âme de M. de Saureux la tristesse la plus amère. Il perdait dans M. de Rieux, non-seulement un parent, mais un ami véritable. L'un des effets du malheur pour le chrétien, c'est de tourner vers Dieu le cours de ses pensées, et la solitude se pare d'irrésistibles attraits aux yeux de l'homme éprouvé par les déceptions de la vie. Frappé dans ses affections les plus chères, D. Henri se rappela le calme et la paix de l'abbaye de Saint-Jean. L'ardeur de la lutte s'était d'ailleurs un peu ralentie; chaque parti restait dans l'intérieur des villes dont il s'était rendu maître, dans l'attente des événements auxquels l'avènement de Henri IV au trône allait probablement donner lieu (2). D. Henri reprit le chemin de Soissons et rentra dans son monastère. Il avait laissé son cœur dans ce paisible séjour; il n'eut pas de peine à se plier de nouveau au joug de la règle et aux observances de la vie religieuse (3). Après tout, sous le rapport de la discipline,

(1) Calvin était né à Noyon. Avant sa défection, il avait été chanoine de la cathédrale.

(2) Henri III fut assassiné le 2 août 1589.

(3) « *Et ut antea vixit.* »

de la régularité, du commandement et de l'obéissance, rien ne ressemble plus à la vie du soldat que celle du religieux dans son cloître.



---

### CHAPITRE III.

**D. HENRI** redevient ligueur et se rend maître de la citadelle de Pierrefitte.

---

A la mort du roi **Henri III**, le roi de Navarre fut reconnu roi de France par une partie de l'armée et prit le nom de **Henri IV**. (1589) Mais son avènement au trône, bien loin de pacifier le royaume, ne fit que donner aux partis une recrudescence d'animosité. Le prince qui venait de tomber sous le fer d'un assassin était après tout catholique; mais celui qui se disposait à mettre la main sur la couronne était calviniste et fortement attaché à l'erreur. Les Ligueurs se persuadèrent plus que jamais qu'ils avaient la mission de sauver la France de l'hérésie qu'ils personnifiaient dans le prétendant. Ils lui nommèrent un compétiteur, vain fantôme, dépourvu des qualités éminentes qui appellent sur une tête illégitime l'auréole de la royauté.

La Picardie redevint un des théâtres de la lutte la plus acharnée. Les Calvinistes y obtinrent des succès considérables, et l'on apprit avec terreur que le sort des armes venait de leur livrer la forteresse de Pierrefitte (1), l'une des plus importantes de la contrée.

A cette nouvelle, le chanoine **Henri de Saureux** ne put ni imposer silence à ses craintes sur le sort du catholicisme

(1) Cette forteresse, dont on montre encore les ruines majestueuses auprès de Compiègne, dut son nom à des *pierres druidiques* que l'on voyait dans les environs. Cette place faisait partie du patrimoine royal auquel elle rapportait dix mille ducats. Son importance était telle que, pendant la Ligue, son gouvernement fut acheté trente-deux mille écus d'or.

dans son pays, ni contenir l'ardeur religieuse dont il se sentait enflammé. Toujours en possession du privilège qu'il avait obtenu du Saint-Siège, il demanda de pouvoir reprendre les armes. Il se persuadait qu'il avait reçu du ciel une inspiration particulière pour la circonstance et il promit, qu'avec l'aide de Dieu, il allait relever les affaires des Catholiques par un grand coup d'éclat. Il échangea donc une seconde fois l'habit religieux contre le vêtement du soldat, et, saluant d'un regard attendri et qui devait être le dernier, sa chère abbaye de Saint-Jean des Vignes, il se dirigea vers Soissons. (1)

Il y rencontra un homme d'une grande décision de caractère et avec lequel il dut naturellement sympathiser. C'était Jérôme Dentici, sergent-major de la légion napolitaine qui tenait garnison dans cette ville au nom du roi d'Espagne. M. de Saureux lui fit part du projet qu'il avait conçu d'enlever aux Huguenots la citadelle de Pierrefitte. « Donnez-moi seulement vingt hommes résolus, lui dit-il, et j'en fais mon affaire! » A la tête de cette poignée de soldats déterminés, il sort de la ville! Ils arrivent sous les murs de Pierrefitte, la nuit déjà fort avancée. D. Henri s'était-il ménagé des intelligences dans la place, nous l'ignorons. La petite troupe parvint à dresser sans bruit des échelles de

(1) Cette particularité de la vie de M. de Saureux rappelle en partie le rôle d'un autre Ligueur beaucoup plus célèbre, c'est le duc de Joyeuse. Il se signala d'abord dans plusieurs combats contre les protestants. Après la mort de sa femme qui arriva en 1587, il se fit capucin, sous le nom de frère Ange. Cinq ans après, il quitta son couvent et se mit à la tête des seigneurs catholiques du Languedoc et devint un des Ligueurs les plus fougueux. Il fut un des derniers qui fit la paix avec Henri IV qui lui donna le bâton de maréchal. En 1600, il quitta de nouveau le monde pour rentrer dans son cloître. C'est de lui que Voltaire a dit :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,  
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la hère.

cordes contre les murailles (1). On chargea ses armes et l'on monta silencieusement à l'assaut. On a mis le pied sur les remparts sans être découvert, sans être entendu. D. Henri va droit à la première sentinelle et lui brûle la cervelle. Ses compagnons fondent sur le premier poste où les soldats endormis sont massacrés; ils pénètrent ensuite dans l'intérieur de la place, où des habitants, prévenus sans doute à l'avance, viennent leur prêter main forte. Le reste de la garnison est faite prisonnière. Pierrefitte est rentrée sous la domination du parti catholique. Toute la gloire de ce haut fait appartient à D. Henri de Saureux!

Maître de la citadelle, M. de Saureux s'occupa de la mettre dans un état de défense respectable; il y fit exécuter des travaux; il l'approvisionna de manière à ce qu'en cas d'attaque, elle pût se suffire pendant un an; il avoue lui-même que, dans cette circonstance, il dépensa de sa bourse et prit dans celle de ses amis plus de vingt mille ducats; puis il demanda quel serait le nom souverain sous lequel il devait placer sa conquête (2).

Un parti a toujours sa personnification dans un homme qui le représente et sous l'autorité duquel il s'abrite. A l'époque où nous sommes arrivés, Philippe II, roi d'Espagne, était, plus que le duc de Bourbon, considéré comme le chef de la Ligue et l'espoir des Ligueurs (3), il se donnait comme

(1) *Quodam stratagemate bellico.... funium scalis admotis...*

(2) Dans sa Bulle d'excommunication contre Henri IV, le Pape accordait la faculté de lui enlever les terres de sa domination; aussi M. de Saureux regardait-il la citadelle de Pierrefitte comme sa propriété légitime: « D. Enrique... se pudiera quedar sin estar obligado a entregarla... porque la tomó en prelio licito... » (Mémoire.)

(3) Philippe II, fils de Charles-Quint, devint souverain des Pays-Bas en 1555 et roi d'Espagne en 1556. Il ne cessa de fomenter en France les troubles de la Ligue dans l'espoir de faire passer la couronne de ce royaume sur la tête de l'Infante; il continua contre Henri IV une guerre à laquelle mit fin le traité de Vervins en 1598, année de sa mort. Il eut pour successeur son fils Philippe III.



le représentant et le principal défenseur des intérêts du catholicisme en France, et, convié par les Guise, il avait fait avancer des troupes, venues des Pays-Bas, dans la Flandre et dans la Picardie; elles s'étaient emparées de plusieurs forteresses, et nous avons vu que des Napolitains au service de Sa Majesté Catholique, occupaient la ville de Soissons.

D. Henri de Saureulx partageait la confiance et les illusions d'un grand nombre de ligueurs; le souverain légitime était sous le coup d'une sentence d'excommunication, le roi d'Espagne était appelé au trône de France par les vœux d'un grand nombre de catholiques qui voyaient en lui pour le royaume, le seul et dernier espoir du catholicisme. Il crut agir selon sa conscience et dans l'intérêt de son pays et de la religion en plaçant la citadelle de Pierrefitte sous la domination de Philippe II. Cette interprétation d'un fait qui peut aujourd'hui paraître étrange, nous semble tout-à-fait plausible; mais, dans les papiers de M. de Saureulx, nous avons découvert, au sujet de la cession de Pierrefitte au roi d'Espagne, un mot qui lève toute équivoque et qui nous donne de la conduite de l'officier français dans cette circonstance, l'explication la plus satisfaisante.

En remettant Pierrefitte entre les mains de Philippe, D. Henri n'eut d'autre intention que celle de lui confier un dépôt : « *O por mejor decir se la presto en confianza, sin trato interesado.* » Au milieu des troubles et de la confusion du royaume, il ne pouvait prévoir quelle serait l'issue de ces grands débats qui se vidaient par la voie des armes. En attendant que Dieu et la victoire prononçassent, il donnait provisoirement à sa conquête un maître fort et respecté dont la délégation lui était nécessaire pour rester au poste où sa valeur l'avait placé.

Il écrivit donc au comte de Fuentes (1), qui commandait

(1) D. Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, général

les troupes espagnoles en France sous Alexandre Farnèse dont la mission secrète était d'asseoir dans le royaume la domination de son souverain. Le général en chef était au camp qu'il avait formé au-dessus de Cambrai; il accepta, au nom du roi, les offres de D. Henri, et il le nomma, par un assemblage de fonctions peu ordinaire, chapelain et gouverneur de la place. En même temps, il lui envoya, pour renforcer la garnison, 700 napolitains et 300 hommes de troupes wallones.

Le nouveau gouverneur répondit admirablement à la confiance dont il venait de recevoir un témoignage flatteur. Sa dignité nouvelle ne fut pas pour lui un vain titre. Sous son commandement, l'ordre et la discipline reprirent dans la place tout leur empire. Il prenait un soin particulier du bien-être du soldat, afin d'acquérir le droit d'exercer sur lui une autorité ferme et vigoureuse, et de demander beaucoup à son dévouement dans les circonstances difficiles. Ces circonstances ne tardèrent pas à se présenter. Humiliés de leur défaite, les Huguenots n'avaient pas renoncé à l'espoir d'en laver la honte dans le sang de la garnison de Pierrefitte et de son gouverneur. Ils l'assiégèrent jusqu'à trois fois. M. de Saureux, sur les murailles, exposé au feu le plus meurtrier, soutint l'attaque avec une intrépidité qui aurait fait honneur aux plus grands capitaines. Avec un imperturbable sang-froid, il donnait ses ordres, dirigeait le feu des batteries, portait à tous les endroits menacés les forces nécessaires, payait, enfin, de sa personne, et avec une justesse de tir surprenante dans un chanoine improvisé tout à coup général, semait de toute part la mort parmi les assaillants. Attaquée

espagnol, né à Valladolid en 1560. Il servit en Flandre pendant la Ligue. Il périt en 1643 à la bataille de Rocroy. Il y commandait cette fameuse infanterie espagnole qui fut si longtemps la terreur de l'Europe. Tourmenté par la goutte, ce général octogénaire s'était fait porter en litière sur le champ de bataille.

trois fois avec fureur, la citadelle repoussa trois fois les ennemis, qui furent enfin forcés de se retirer après avoir éprouvé des pertes considérables. Un mémoire qui nous est resté de cette belle défense dit que les boulets envoyés par les Huguenots, dans un de ces assauts, dépassèrent le chiffre énorme de 1,574. Le gouverneur de Saureux disait sans doute à ses soldats, comme un prince français bien connu dans l'histoire : « Voyez, mes amis, ils passent tous par dessus ma tête ! »

Depuis plusieurs mois, M. de Saureux commandait la place de Pierrefitte, et sa garnison se reposait avec sécurité sous la garde de son épée, lorsqu'il reçut du comte de Fuentes l'ordre d'aller le rejoindre au camp de Cambrai pour une communication importante. Parfait guerrier dans l'obéissance comme dans le commandement, D. Henri se hâta de se rendre à l'appel du général en chef. Il fit dans l'intérieur de la place toutes les dispositions nécessaires. Il nomma son lieutenant, il le chargea de plusieurs dispositions à prendre pendant son absence. Le pont-levis s'abaissa, et suivi de quelques cavaliers, le gouverneur se dirigea vers Cambrai.



---

---

## CHAPITRE IV.

**D. HENRI DE SAUREULX est fait prisonnier par les huguenots. —  
Sa détention à Saint-Quentin.**

---

Une faute impardonnable dans ceux qui gouvernent, c'est dans les moments de crise politique, de retirer d'un poste important, ne fût-ce que pour quelques heures, un homme d'énergie et de résolution. Le comte de Fuentes eut ce tort, et il en résulta pour les armes d'Espagne et pour la cause catholique, les conséquences les plus funestes.

Le général en chef voulait, il est vrai, utiliser sur un plus vaste théâtre l'habileté de M. de Saureulx. Il se proposait de le charger de faire pour Compiègne et d'autres villes fortifiées tombées au pouvoir des huguenots ce qu'il avait fait avec tant de bonheur pour Pierrefitte. Mais en déplaçant M. de Saureulx, le comte de Fuentes ne le remplaçait pas.

Le jeune gouverneur se rendit d'abord à La Fère auprès de son ami Jacques de Colas, comte de La Fère, sénéchal de Montlinar. Celui-ci, après avoir félicité le brillant officier sur le fait d'armes de Pierrefitte, lui donna des chevaux et quelques hommes de cavalerie légère pour protéger sa marche jusqu'à Cambrai.

Ils avaient à peine fait quelques lieues qu'ils rencontrèrent entre Saint-Quentin et Cateau-Cambrésis, un parti de huguenots détaché de la garnison de Saint-Quentin et qui battait la campagne. Ils fondirent sur M. de Saureulx et sur sa troupe. Ceux-ci se défendirent longtemps avec avantage; mais il fallut céder au nombre. Les Calvinistes, dix fois plus nombreux, après avoir tué une partie des soldats de l'escorte, firent les autres prisonniers et les conduisirent

en triomphe avec leur chef à Saint-Quentin. M. de Saureux fut grièvement blessé dans cette rencontre. On le plaça dans un cachot de la citadelle, et à Saint-Quentin, le jour même, il fut question de le faire passer par les armes.

Mais on voulut d'abord tenter de le rendre complice de la reddition de la forteresse de Pierrefitte. On se flattait que sur un ordre signé de lui, la garnison s'empresserait de se rendre. Le gouverneur de la ville se le fit amener. Il donna d'abord à sa valeur et à ses succès les éloges les plus délicats. Puis il essaya de désarmer son hostilité, en faisant briller à ses yeux l'appât des récompenses et la perspective d'une haute position dans l'Église. Il lui promit l'abbaye de Saint-Corneille, de Compiègne, d'un revenu de cinq mille ducats, et vingt mille ducats comptant, s'il faisait rentrer sous l'obéissance du nouveau roi la forteresse dont il s'était rendu maître. Il faut avoir l'âme des héros, pour comprendre avec quelle indignation ils entendent de telles offres et de quel mépris ils couvrent en secret ceux qui les leur adressent. D. Henri se contenta cependant; il se contenta de répondre : « Si j'ai fait quelque bien, c'est de Dieu seul que j'en attends la récompense. »

Sur ces entrefaites, Henri IV arriva à Péronne. On pensa que sa présence imposerait au commandant de Saureux. Il fut donc présenté à Henri, dont la touchante bonté empreinte dans ses traits nobles et chevaleresques dut impressionner vivement le prisonnier. Le roi lui offrit sa grâce, sa liberté et ratifia les promesses qui lui avaient été faites en y mettant les mêmes conditions. Sous l'impression des idées qui le dominaient depuis plusieurs années, le souverain s'effaçait aux yeux de M. de Saureux dans la personne du prince, pour ne lui laisser voir que l'hérétique, et partant, l'ennemi de la religion et de la France. Il fut donc inflexible. Il remercia le roi avec une froide politesse, et, se redressant avec fierté : « Prince, lui dit-il, faites-moi fusiller !



Je préfère la mort à la vie, s'il faut l'acheter par une faiblesse ! » Réponse sublime, digne des plus beaux jours de la chevalerie, et que les rois n'ont pas assez souvent entendue !

La captivité du fier ligueur devint alors beaucoup plus rigoureuse. Il fut chargé de chaînes, en butte aux plus mauvais traitements, placé dans un cachot obscur qui ne recevait un peu de jour que par un soupirail défendu par de formidables grilles de fer. Il y resta deux mois entiers, au bout desquels il passa devant un conseil de guerre et fut condamné à mort (1).

La mort subie pour une telle cause n'effrayait point un homme de la trempe de M. de Saureux ; cependant il ne détestait pas la vie. Son esprit inventif lui suggéra le moyen d'échapper à la mort sans commettre une lâcheté.

Il recevait dans sa prison la visite habituelle d'un certain Le Fébure qui, peut-être, était un de ses geôliers. Il n'avait pas échappé à son œil pénétrant que cet homme lui portait un grand intérêt et désirait le servir. Il crut pouvoir s'ouvrir à lui sur un projet d'évasion qu'il avait conçu. Il le pria de prendre sur de la cire la forme des clés des portes principales et de lui remettre ces empreintes. Le Fébure consentit à lui rendre ce service. M. de Saureux put envoyer secrètement ces empreintes au comte de La Fère qui s'empressa de commander des clés sur ces modèles. Celui-ci parvint à son tour à les faire remettre à son ami, avec des limes sourdes (2).

D. Henri attendit avec une impatience facile à comprendre la nuit qui devait décider de son sort. C'était la veille de la

(1) « Estovo dos meses en un calabozo con grillos, y maltratado y enfin sententiado à muerte. »

(2) *Evasit falsificatis clavibus limâque surdâ ab eo missis.*  
MM. SS.



Toussaint. A minuit, il se lève, et après avoir longtemps fait usage de la lime, il coupe les verroux et sort de son cachot; il arrive à une première porte, à une seconde, à une troisième. L'opération dont le soin avait été confié à Le Febvre avait été si bien faite, qu'il n'éprouva de résistance nulle part. Enfin, il est parvenu à la poterne qui donne sur la campagne. Une sentinelle se promenait en dehors devant cette porte qu'il gardait. Le prisonnier dut attendre longtemps qu'un caprice le décidât à s'éloigner assez pour qu'il pût sortir sans en être aperçu. Ce moment vint enfin. M. de Saureulx, ouvre, referme, se jette dans les fossés et s'y tapit. La sentinelle n'avait rien vu. Il parvient enfin à gagner les champs. Dans un lieu dont on était convenu avec M. de La Fère, il rencontra des chevaux qui l'attendaient. Il partit à l'instant avec un domestique fidèle, et se dirigea vers les Pays-Bas pour y joindre le comte de Fuentes. Nous pensons que dans cette circonstance, il n'avait pas quitté le scapulaire de chanoine de Saint-Jean. Il aimait lui-même à confesser plus tard qu'un miracle l'avait sauvé du danger qu'il avait alors couru.

Le comte de Fuentes reçut M. de Saureulx comme un vaillant frère d'armes et comme un martyr de son dévouement au catholicisme et au roi catholique. Il le mit, comme nous dirions aujourd'hui, à l'ordre du jour, et il le présenta à son état-major comme une leçon et un exemple.

Les rigueurs exercées contre M. de Saureulx, dans sa prison, avaient été telles qu'il arriva à Bruxelles dans l'état de dénuement le plus complet (1). Le capitaine-général lui fit remettre une somme considérable, et plus tard, le roi d'Espagne ordonna qu'il fût pourvu de l'abbaye de Luxeu (2).

(1) « Fue forzado retirarse desnudo á los Estados-Bajos. »

(2) Il en fut pourvu en 1596; mais la paix de Vervins, qui survint en 1598, ne lui permit pas d'en jouir.

Le comte de Fuentes l'attacha ensuite à sa personne , probablement comme son premier aide-de-camp.

Mais une douloureuse nouvelle attendait M. de Saureux à Bruxelles. Il y apprit que la garnison napolitaine qu'il avait reçue dans la forteresse de Pierrefitte, venait de la rendre au roi de France pour une somme de dix-huit mille écus d'or. En perdant cette place, D. Henri perdait les munitions et particulièrement l'artillerie dont il l'avait pourvue à ses frais, l'ameublement, l'argenterie, les objets de prix, enfin tout ce qu'il y avait laissé ( 1 ). Cette perte cependant ne fut pas celle qui toucha le plus son cœur. Sa grande douleur fut de voir un poste de la plus grande importance passer aux mains des hérétiques, et le fruit de ses peines et de sa valeur perdu et perdu probablement pour toujours. Il s'en consola, en s'efforçant de soutenir la cause du roi catholique qu'il avait décidément et irrévocablement embrassée comme la cause de la religion elle-même ( 2 ). Il servit encore cinq ans dans les Pays-Bas, et rendit au souverain dont il avait épousé les intérêts, les services les plus signalés ( 3 ). Un mémoire du temps atteste que sous les drapeaux on remarqua toujours en lui la décence et la modestie dont son caractère lui faisait un devoir. Ce témoignage n'est pas un des moindres éloges qui aient été donnés à D. Henri de Saureux ( 4 ).

Un adoucissement inespéré à son exil était réservé à D. Henri dans la ville de Bruxelles. Il y rencontra plusieurs

( 1 ) « Dignidades, grandes rentas, las municiones, artilleria, joyas, muebles, etc.... »

( 2 ) « *Partes regis catholici secutus est in provinciis Belgicis.* »

( 3 ) Dans une lettre du 4<sup>er</sup> septembre 1595, le comte de Fuentes lui écrivit qu'il ne sait comment le roi d'Espagne pourra jamais récompenser dignement tout ce qu'il a fait pour sa cause.

( 4 ) « *Et honeste modesteque, uti suam conditionem decebat, se gessit.* »



amis que les succès des huguenots dans le nord de la France et la crainte que leur inspirait un roi calviniste avaient forcés de s'expatrier. Ils prenaient le titre de *réfugiés pour la cause catholique*. C'étaient le comte de La Fère, Michel de Hanon, seigneur de Charmes, Mathias de La Bruyère, vice-prêteur ou adjoint de la municipalité de ~~Paris~~<sup>Paris</sup>, Jean Le Sellier, receveur-général des consignations à Paris, Mathieu de Launoy, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de Soissons, Gaspar Darlois, écuyer, Jacques de Bruneaulieu, etc..., etc.... C'est aux réfugiés, jetés par les orages politiques sur des rives étrangères, de nous dire combien il est doux d'y retrouver des frères et surtout des amis.

Deux particularités remarquables signalèrent à Bruxelles la prudence et le zèle chrétien de M. de Saureulx.

Ne pouvant plus rentrer en France où sa tête avait été mise à prix et s'étant attaché pour toujours à la fortune du Roi catholique, il pensa qu'il devait profiter de la présence en Belgique de personnes avec lesquelles il avait eu longtemps des rapports suivis, pour invoquer en sa faveur des témoignages qui le fissent connaître à l'étranger pour ce qu'il était, pour ce qu'il avait été. C'est à cette heureuse idée que nous sommes redevables d'une pièce importante qui se conserve dans les archives de Saint-Louis de Madrid. Ce sont des dépositions juridiques faites sous la foi du serment, en présence de plusieurs commissaires nommés à la demande de M. de Saureulx, par le sénat et les consuls de la ville de Bruxelles (1). On y établit de la manière la plus précise la noblesse de M. de Saureulx, la fortune de ses parents, les qualités éminentes qu'il avait reçues de la nature,

(1) C'étaient les seigneurs de Gottignies et d'Asbroek. Les témoins qui firent et signèrent ces dépositions sont les mêmes dont nous avons donné les noms plus haut.



la régularité de sa vie dans le cloître, son dévouement au catholicisme, son habileté, sa valeur, ses succès, ses services. De ces diverses attestations, il ressort pour D. Henri le panégyrique le plus complet.

Mais sous la cuirasse du soldat, battait toujours le cœur du prêtre. M. de Saureux sut donc, dans ce nouveau séjour, faire une juste part aux deux professions auxquelles son libre choix et les circonstances l'avaient voué. Il assistait religieusement aux divins offices. Il s'acquittait exactement du devoir de la prière et de la récitation du bréviaire. Il communiait souvent. Enfin, suivant la pente la plus prononcée de sa belle âme, il partageait ce qu'il avait avec les pauvres; et, à certains jours de la semaine, déposant le casque et l'épée, et reprenant l'habit ecclésiastique, il se rendait à l'hospice général de la ville où il se faisait un bonheur de soigner les malades et de leur administrer les secours de la religion. Déjà se révélait le futur fondateur de l'hôpital de Madrid, et ces pieuses et charitables pratiques furent le noviciat du Recteur de Saint-Louis des Français.

Philippe II était mort en 1598. Son fils et son successeur venait de monter sur le trône des Espagnes, sous le nom de Philippe III. Comme infant et comme roi, il avait souvent entendu parler de M. de Saureux. Il avait lu avec admiration les rapports avantageux rendus par ses chefs et envoyés à Madrid. Il voulut le connaître et aussi le récompenser de ses loyaux services et des pertes qu'il avait subies. Il le fit donc engager à s'embarquer pour l'Espagne et à se rendre auprès de lui. « L'Espagne lui faisait-il dire, vous adopte comme son enfant, et moi, le Roi, je veux être votre protecteur ! »

---

## CHAPITRE V.

---

**D. HENRI** quitte les Pays-Bas et s'embarque pour l'Espagne.

D. Henri s'embarqua à Ostende. Plusieurs de ses amis, et en particulier le comte de La Fère, M. de Bruneaulieu et le marquis de Hanon voulurent l'accompagner jusqu'au lieu du départ. Cinq années d'une douce intimité avec l'homme le plus aimable, avec le catholique fervent, rendirent sans doute bien amer le dernier adieu. Comme Paul, se séparant de ses amis à Ephèse, D. Henri put leur dire : « Vous savez comment j'ai vécu au milieu de vous depuis que j'ai mis le pied sur cette terre hospitalière ! J'ai tâché de vous encourager et de vous édifier en servant Dieu avec fidélité, avec humilité, avec courage, dans les épreuves de l'adversité ! — Je pars pour une terre inconnue, et j'ignore les destinées que le ciel m'y réserve ; mais je ne crains rien, les intérêts de mon âme me seront toujours plus chers que ceux de ma vie. Je ne demande qu'à remplir les devoirs de mon ministère, en servant l'Église et en rendant témoignage à l'Évangile. . . . » « Alors, dit le livre sacré, tous les amis de Paul fondirent en larmes ; ils se jetèrent au cou de leur ami ; ils l'inondèrent de leurs pleurs, le cœur blessé par la pensée qu'ils ne le reverraient plus ici-bas ; puis, ils le conduisirent jusqu'à un navire qui l'attendait dans le port (1). » Telle fut, sans aucun doute, la scène douloureuse des adieux de D. Henri à ses compatriotes et à ses amis !

(1) « *Paulus dixit eis : Vos scitis a primâ die quâ ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum fuerim, serviens Domino, cum omni humilitate et... tentationibus... Et nunc ecce... vado in Jerusalem quæ in eâ ventura sint mihi ignorans... Sed... nihil vereor:*



La traversée fut heureuse pendant quelques jours. L'équipage et les passagers s'applaudissaient d'avoir constamment des vents favorables; mais à la hauteur de Lisbonne, ils aperçurent plusieurs bâtimens légers qui se dirigeaient rapidement vers eux. Il ne fallut pas longtems au capitaine pour reconnaître des pirates qui, des régences d'Alger et de Tunis, infestaient alors la Méditerranée et remontaient, par le détroit de Gibraltar, jusque dans l'Océan. La terreur s'empara des passagers, qui poussèrent vers le ciel des cris de détresse. Ils se recommandaient avec ferveur à celle que l'Église appelle l'Étoile de la Mer. D. Henri ne leur céda ni en foi, ni en confiance; mais il savait que, dans les dangers de la vie, la prière ne suffit pas; l'homme raisonnable doit y ajouter son action personnelle: « C'est bien! leur dit-il avec énergie, recourons à Dieu dans ce péril; mais préparons-nous à la défense, et, s'il le faut, vendons chèrement notre vie. » Il prend ses armes, il en demande au capitaine pour tous les passagers valides, et monté sur le tillac, maniant tour à tour ses pistolets et une lunette d'approche, il attend fièrement les corsaires. La protection divine devait couvrir jusqu'à la fin celui que Dieu prédestinait à une mission toute particulière de bienfaisance et de charité. Le navire que D. Henri montait était un excellent voilier; il eut bientôt échappé à la poursuite et même à la vue des forbans dont il était poursuivi.

D. Henri débarqua à Cadix et il se rendit immédiatement à Madrid. C'est là qu'il devait trouver un port tranquille après tant d'orages, et finir une carrière qui n'avait pas été

*nec facio animam meam pretiosiores quam me... dummodo consummem... Ministerium quod accepi... testificari Evangelium... Magnus autem fletus factus est omnium et procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum dolentès... quoniam amplius faciem ejus non essent visuri. Et deducebant ad navem. » (Act Ap., Cap. 20.)*



sans gloire et qui fut féconde en mérites. Nous supposons qu'il arriva à Madrid vers la fin de 1599. Il méritait d'avoir sa place et de jouer un rôle dans ce seizième siècle marqué par tant d'évènements mémorables et illustré par tant d'hommes éminents dans toutes les conditions et dans toutes les carrières.

A peine D. Henri fut-il arrivé dans la capitale que le roi demanda à le voir. Il lui fut présenté par le duc de Lerme (1), qui, sans avoir jamais vu l'ancien gouverneur de la citadelle de Pierrefitte, professait pour lui une estime dont il lui donna plus d'une preuve. Philippe III reçut l'exilé volontaire avec une distinction particulière. Il l'appela son serviteur (mi criado), son vassal dévoué (mi vassallo), son cher chapelain (mi capellan), et même son ami (amigo mio). En lui décernant le titre de son chapelain, il avait sans doute déjà l'intention de lui en conférer prochainement la charge. Il entretint longuement M. de Saureux sur l'état politique de la France, sur la Ligue, sur le nouveau souverain, et il lui fit raconter la manière toute miraculeuse par laquelle il s'était échappé de sa prison. Puis, il le rassura sur son avenir : « Vous avez perdu tous vos biens, lui dit-il, votre patrie, vos espérances et le repos d'une vie tranquille; vous retrouverez ici la France (2), et moi, je me charge de votre fortune. »

D. Henri fut ensuite admis à l'audience des membres de la famille royale, qui l'accueillirent avec la même bonté. Il était arrivé au terme de sa carrière militaire. Conformément à un pieux usage de la chevalerie, il alla suspendre son épée à l'autel de la Sainte-Vierge, dans une chapelle de Madrid où l'on vénérât une de ses images miraculeuses (3), et il re-

(1) Premier ministre de Philippe III, sous le nom duquel il gouverna l'Espagne avec un pouvoir à peu près sans bornes.

(2) « Il n'y a qu'une France », a dit M. de Châteaubriand.

(3) C'était probablement l'église de Notre-Dame d'Atocha.

prit avec bonheur la vie calme, réglée, sacerdotale d'un ecclésiastique, c'est-à-dire, une vie de retraite, de prière, de bonnes œuvres, de dévouement actif à l'extension de la gloire de Dieu et au salut des âmes.

---

## CHAPITRE VI.

---

### Faveurs accordées à D. HENRI en récompense de ses services.

La citadelle de Pierrefitte, livrée aux huguenots par la garnison napolitaine, et toutes les ressources de D. Henri épuisées pour son approvisionnement, il se trouva, dans sa patrie adoptive, sans aucun moyen d'existence. Nous avons même vu qu'il avait dû mettre à contribution la générosité de ses amis. Mais Philippe III n'avait garde de laisser ce serviteur fidèle aux prises avec l'indigence.

Il ordonna d'abord qu'on lui fit une pension ecclésiastique de 400 ducats.

Le bénéfice de Luxeu lui ayant échappé par suite de la paix conclue entre l'Autriche et la France, on lui fixa, de plus, 40 écus par mois pour son entretien (1). Le roi écrivit jusqu'à trois fois de sa main à l'archiduc Albert de lui procurer en Flandre une abbaye, et au connétable de Castille de lui en donner deux en Italie.

[1] Les détails suivants donneront une idée de la difficulté que les particuliers rencontrent, dans certains pays et de la part de certaines administrations, pour entrer en possession de ce qui leur est dû.

En 1643, M. de Saureux n'avait pas encore pu obtenir qu'on lui servît régulièrement cette pension de 400 ducats accordée depuis quatorze ans! Informé de cette négligence inqualifiable, Philippe III ordonna à son trésorier-général, D. Jean Ibañez de Ségovie, de solder cet arriéré.— Le roi ne fut pas obéi! — Le 29 juin 1647, nouvel ordre du roi de payer à D. Henri ce que lui devait le trésor. — Cet ordre ne fut pas exécuté! — Il fallut que, l'année suivante, le duc de Lerme, au nom de S. M., donnât de nouveaux ordres plus positifs : « Le roi vous ordonne de nouveau, écrit-il au trésorier-général, et de la manière la plus formelle, de faire toucher cette solde à M. de Saureux, en sorte qu'on n'ait plus à recourir à S. M. sur cette affaire. » L'arriéré montait alors à 948,883 maravédis d'argent.



Jaloux d'attacher à sa personne un homme distingué et un serviteur fidèle, le roi le revêtit, en 1601, de la dignité de chapelain d'honneur de sa chapelle (1). Cette dignité allait parfaitement à la naissance de M. de Saureulx, à sa position à Madrid, à la noblesse de ses manières. A ce titre était attaché un revenu de 40 ducats d'appointements (2).

L'année précédente (1600), Philippe lui avait assigné une pension de 600 ducats sur les évêchés du royaume, et jusqu'à ce que cette pension fût assise, 40 ducats ou 15,000 maravédís par mois des fonds de la caisse aux trois clés : « C'est, dit le roi, en considération des services considérables que D. Henri de Saureulx a rendus à la cause catholique. C'est une juste récompense de sa valeur et de son dévouement à mes intérêts. En combattant pour moi, au risque de sa vie, il a perdu de grands biens, des dignités, des bénéfices et son repos.... (3) »

(1) Les chapelains d'honneur titulaires de la cour étaient, en 1853, au nombre de 27; il y avait, de plus, 25 chapelains honoraires. Les uns reçoivent 20,000, les autres 40,000 réaux de traitement. A leur tête est l'archevêque de Saint-Jacques, grand-aumônier du palais. Le vice-grand-aumônier (pro-capellan-mayor) est en ce moment le patriarche des Indes.

(2) Le nouveau dignitaire ne put d'abord obtenir de toucher son traitement ainsi que ses collègues. On exigea qu'il présentât un certificat du patriarche des Indes, D. Diego de Guzman; et le 16 décembre 1609, le roi se vit forcé de donner des ordres pour que D. Henri reçût son traitement comme les autres chapelains de S. M.

(3) La cédula royale est signée du secrétaire-d'état D. François de Idiaquez.

La volonté du roi fut encore éludée! Il en eut connaissance, et le 12 septembre 1604, il intima de nouveaux ordres à son trésorier-général, D. Pierre Mesia de Tovar : « Ayant appris, lui écrit-il, que, des 40 ducats que j'avais assignés chaque mois à D. Henri de Saureulx des fonds de la caisse aux trois clés, on ne lui a soldé qu'une partie de sa pension, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1600, je veux absolument que ce qui lui est dû lui soit payé et soit pris sur les 30,000 ducats que j'ai

Le 3 novembre 1606, Philippe III fit à son chapelain une nouvelle pension de 420 ducats sur les rentrées extraordinaires du Trésor (1). De son côté, le conseil d'Etat, instruit des dispositions de S. M. en faveur de D. Henri, lui assigna, dans le mois d'octobre 1609, le prieuré de Saint-Nicolas dans la Calabre, et dans le mois de juillet 1611, l'abbaye de Piazza, en Sicile (2).

Mais ces secours ne paraissaient à D. Henri qu'un faible dédommagement des pertes qu'il avait faites dans l'intérêt de la religion catholique et de la couronne d'Espagne. Toutefois sa délicatesse de conscience était trop grande pour qu'il se fit, en matière d'intérêt, juge dans sa propre cause. Il prit le parti de soumettre les réclamations qu'il se proposait d'adresser au roi, aux lumières et à l'appréciation des maîtres de la science.

Il réunit une commission de six lettrés et de huit théologiens, et il la saisit de la question des indemnités auxquelles il croyait avoir droit. A l'unanimité, la commission se prononça en sa faveur, et, sur les données qu'il lui avait fournies, elle fixa à *trois cent mille ducats* le chiffre des dédom-

fait mettre à part dans l'autre caisse aux trois clés, confiée à votre garde, dans le monastère de Saint-Paul de Valladolid, pour subvenir aux besoins des étrangers qui souffrent dans mes états... »

Quant à la pension de 600 ducats accordée en 1600, M. de Sauroux ne commença à en jouir qu'en 1605!

(1) Mais, deux ans après, cette pension n'était pas encore payée ! Par une cédula du 3 novembre 1608, datée de San-Lorenzo, le roi ordonne au président du conseil des finances de remettre à D. Henri, sur les revenus extraordinaires de la cour, une somme de 840 ducats pour les années précédentes. Il paraît que le trésor voulut encore détourner ce coup de la munificence royale, car le duc de Lerme fut obligé d'insister par un billet du 16 octobre 1609 : « Vous prendrez cette somme, lui dit-il, de quelques fonds que ce soit, *fût-ce des millions ou de la réserve.* » (Billet autographe du duc de Lerme.)

(2) En 1613, il n'avait pu encore les obtenir.



magements que le roi d'Espagne devait *en conscience* à D. Henri de Saureulx. Cette importante décision est du 5 octobre 1607. Une copie en fut prise le 15 janvier 1610 par le secrétaire du roi D. Jean de Cespedes. Et comme D. Henri n'en entendait plus parler, *depuis quatre ans*, il fit remettre une note à S. M. pour la supplier d'ordonner à son confesseur de lui rendre compte du contenu du mémoire des théologiens. « J'accepterai ces indemnités, disait-il, de quelque côté qu'elles me viennent, fût-ce des biens des Maures. *Aunque sea en bienes de Moriscos* » (1).

En effet, le 13 mars 1612, Philippe donna ordre de remettre le Mémoire au père confesseur (2).

Un secours extraordinaire de 6,000 ducats lui fut accordé bientôt après (le 11 septembre 1613) sur les dépouilles des évêchés de Sicile (3).

C'est à cette époque, nous le pensons du moins, que D. Henri fut pourvu d'un bénéfice de 480 ducats sur la mense épiscopale de Burgos, d'un second bénéfice de 220

(1) En 1610, Philippe III expulsa ce qui restait de mahométans en Espagne. Le gouvernement s'empara de leurs biens.

(2) On ne peut s'empêcher d'admirer cette sainte hardiesse avec laquelle des prêtres et des moines déclarent au roi le plus puissant et le plus absolu de l'Europe que *sa conscience* a contracté des dettes et qu'elle doit les payer. Nous croyons que peu de ministres d'état seraient capables de cette virilité d'âme et de cette indépendance d'opinion.

Les noms des signataires de ce mémoire méritent d'être conservés. Ce furent le licencié Diego de Contrejos, le docteur Matute, les licenciés Molina et Verrio, les docteurs Jean Ochoa et Arzevisto, le licencié François de la Cueva y Silva, les maîtres Fray François de San-Angel, Fray Gil Hernandez, Alonzo de Vega, Christophe de Fonseca, Philippe de Aste, le maître Fray Bonaventure Gallano, Jules-César Verenjesu, docteur en théologie, et Fray Alonzo Loarte.

(3) *En espolios del reino de Sicilia*. Dans le royaume de Sicile, lorsqu'un évêque venait à mourir, ses dépouilles appartenaient au roi, qui en disposait en faveur de qui bon lui semblait.



ducats sur celle de Placencia, et d'un troisième de 200 sur celle de Séville. Il fut confirmé dans la possession de ces bénéfices par des Bulles apostoliques.

D. Henri ne devait jouir de plusieurs de ces pensions que jusqu'au jour où il serait mis en jouissance d'une riche abbaye. Enfin, le 24 novembre 1616, il fut pourvu de la chapellenie majeure ou magistrale de Sainte-Luce de Melayo dans le royaume de Sicile. Elle rapportait 400 écus (1). Le pape Paul V ratifia cette nomination par un bref daté du 22 juin 1620, dans lequel il décerne les plus grands éloges à M. de Saureulx.

Une distinction plus flatteuse encore pour un Français, puisqu'elle émanait du roi de France, vint chercher à Madrid l'ancien gouverneur de la citadelle de Pierrefitte. Le 28 août 1620, Louis XIII lui assura la première abbaye d'un revenu de 4,000 livres qui viendrait à vaquer en France (2). « Sa Majesté, dit le décret royal, étant à son château de Plessis-les-Tours, sensible au zèle qu'a montré pour la fondation d'un hôpital français à Madrid D. Henri de Saureulx, maintenant retiré et naturalisé en Espagne, a résolu de lui accorder une abbaye de 4,000 livres de revenu pour être appliquées au soulagement des Français indigents de l'hôpital; mais à la condition que le Recteur ou administrateur qui recueillera les fruits de cette abbaye soit toujours

(1) L'écu de Sicile était, à cette époque, de 42 tarins; le tarin valait 43 centimes de la monnaie française. Les 400 écus de la pension de D. Henri ne représentaient que 3,480 réaux d'Espagne. Le roi eut l'attention d'ordonner que l'on tint compte, à l'avantage de M. de Saureulx, de la différence entre la monnaie sicilienne et la monnaie espagnole (1647).

(2) On voit qu'en France, on était bien loin de savoir mauvais gré à M. de Saureulx d'avoir pris parti pour la Ligue contre un roi qui n'était pas encore catholique. Ce Louis XIII était fils d'Henri IV, contre lequel D. Henri avait loyalement combattu.

un Français, et que *son choix et sa nomination* appartiennent à Sa Majesté ( 1 ).

Enfin, quelques années après, D. Henri fut investi du titre et des jouissances d'abbé de Sainte-Marie de Gala, en Sicile, avec 400 écus de rentes. Il la conserva jusqu'à sa mort. Cette nouvelle dignité ajouta beaucoup à la haute position et à la considération dont il jouissait à Madrid. Il portait l'anneau, et dans les cérémonies publiques, il marchait à la tête de son clergé de Saint-Louis, la mitre en tête et la crosse abbatiale à la main.

Juste appréciateur des choses de ce monde et d'une abnégation sans exemple, M. de Saureux n'eut sans doute attaché que fort peu de prix aux biens dont il jouissait, aux dignités dont il était revêtu, s'il n'avait vu, dans la possession des premiers, une source de secours abondants pour les pauvres, et dans l'usage des secondes, un moyen de se concilier le respect et l'autorité dont il avait besoin pour assurer le succès de son entreprise. Il les posséda sans orgueil et sans faste; il les abandonna sans regret pour des biens plus durables.

(1) Les archives de Saint-Louis ne possèdent malheureusement que la traduction espagnole de cette pièce. Elle fut faite par l'interprète assermenté Francisco-Gracian Herniguete. Elle est signée Louis... et plus bas, Brulart.

---

---

## CHAPITRE VII.

Fondation de l'hôpital de Saint-Louis des Français à Madrid.

En choisissant l'Espagne pour sa patrie adoptive, M. Henri de Saureux n'avait perdu ni le souvenir, ni l'amour de celle qui lui avait donné le jour ! Il songeait souvent à la France et il conservait pour ses compatriotes le plus tendre attachement (1). L'amour du travail et les derniers événements (2) en avaient conduit à Madrid un très-grand nombre, et cette colonie prenait chaque jour de nouveaux accroissements. Mais pour une partie de ces émigrants, la perspective de la prospérité qui les attendait dans la Péninsule était un mirage qui s'évanouissait à leurs yeux le jour où ils touchaient le terme de leur voyage. Ils se voyaient ainsi condamnés à errer dans les provinces, poursuivant la fortune qui fuyait toujours devant eux. A Madrid, les rues de la ville offraient de toutes parts le spectacle de Français réduits à demander une aumône qui ne leur était pas toujours accordée, pendant que d'autres, atteints de maladies graves, se voyaient fermer la porte des hôpitaux, comme étrangers, où admis par grâce, dans ces établissements, ils ne pouvaient s'y expliquer sur la nature de leurs souffrances, ni se confesser dans un idiôme étranger (3).

Le cœur de M. de Saureux, son cœur de prêtre et de

(1) « Por el grande amor, aficion y voluntad que he tenido y tengo a los de mi patria natural. » (Acte de fond. du 40 août 1643).

(2) Le mariage de la reine de France et celui de l'Infante, depuis reine d'Espagne.

(3) « Acuden y vienen muchos franceses pobres y por serlo y por estar fuera de su natural, parientes y patria padecen y pasan muchos trabajos y extrema necesidad. » (*ibid.*).



Français, fut profondément ému du malheur de ses frères (1). Il résolut de porter à des maux si graves un remède efficace. Son zèle avait d'ailleurs besoin d'application. Il n'avait jamais compris la vie sacerdotale sans l'action effective du prêtre sur les âmes, et ses occupations journalières sans l'exercice de la charité. Son esprit eut bientôt trouvé le genre de satisfaction que demandaient sa belle âme et les besoins de ses compatriotes. Il résolut de fonder à Madrid un hôpital français.

Ce projet bien conçu, il voulut assurer sa plus prompt exécution, et le 10 août 1613, il fit dresser par son notaire un acte par lequel il promettait de le réaliser dans le plus bref délai. Il consigne, dans cet acte important, le double but qu'il se propose : il veut que, sur la terre étrangère, ses compatriotes pauvres et malades reçoivent tous les secours matériels que leur position réclame ; mais il entend surtout que dans l'établissement qu'il va créer, Jésus-Christ soit dignement honoré ; que les divins offices y soient fréquemment célébrés, et les malades français, habitant Madrid, assurés d'y rencontrer, dans leur langue, les divins secours de la religion (2).

Il prit dès-lors l'engagement de construire une église, une infirmerie *de six lits* (3) et une hôtellerie pour y donner l'hospitalité aux voyageurs français sans ressources. Pour l'en-

(1) « Je n'ai pas cessé d'être Français, dit-il, et j'ai été désolé de voir mes compatriotes si peu secourus dans cette ville ! « Por ser como soy natural frances, condolido de ver cuan poco amparo y socorro tienen los de mi nacion en esta corte. » (Acte du 10 août 1613.)

(2) Acte de fondation du 10 août 1613. — Décret de l'Archevêque de Tolède du 14 mars 1615. — « Y celebran los divinos officios con mucha frecuencia. » L'obligation de desservir l'Église, de pourvoir à son entretien et à la dignité du culte, n'est donc ni moins importante, ni moins obligatoire que celle du soin des malades.

(3) M. de Saureulx n'a jamais élevé ce nombre.

tretien de son œuvre, il lui assigna d'abord une rente annuelle de 400 ducats. Il plaça l'établissement sous le nom de Saint-Louis, roi de France.

M. de Saureux posa, dès le principe, les conditions qu'il mettait à l'exécution de son dessein,

Il exigea d'abord que l'hôpital ne fût ouvert qu'à ses compatriotes. Il voulut ensuite que le chef de l'établissement fût toujours Français ainsi que tous les employés subalternes (1). Comme fondateur, il se réserva de le diriger lui-même jusqu'à sa mort avec le titre de Recteur (2), administrateur, seigneur et patron de Saint-Louis (3), le droit de nommer son successeur, ainsi que les autres officiers de l'hôpital (4); et enfin la faculté de choisir les personnes qui devront après lui nommer le Recteur. Il avait évidemment besoin de plusieurs autorisations importantes pour l'accomplissement de l'œuvre qu'il entreprenait. Il s'engage à les demander. Mais s'il vient à mourir avant de les avoir obte-

(1) « El administrador y las demas personas que fueren menester para su servicio siempre han de ser de mi nacion. » (Acte du 23 oct. 1649. » Con tal que los que nombraren sean franceses y no de otra nacion. (Acte du 40 août 1643).

(2) D. Henri de Saureux prend le titre transmissible à ses successeurs de Recteur de Saint-Louis. Ce même titre se retrouve affecté au chef de l'établissement dans les actes de donation de l'hôpital du 10 oct. 1643, du 23 oct. 1649, et du 20 juillet 1623. — Ce titre est donné jusqu'à trente-deux fois aux successeurs de M. de Saureux, dans les constitutions dressées par l'ambassadeur de France et le comte de Campomanès, lesquelles furent approuvées par Charles IV le 7 mars 1790. Il conste par une tradition constante et par une foule d'actes authentiques dont les derniers sont de 1854, que LL. EE. les Patriarches des Indes ont toujours donné ce titre au curé-administrateur de Saint-Louis.

(3) « Durante los dias se mi vida tengo de ser el Rector y administrador. » (Acte du 40 août 1643). — « Con el señorío y patronazgo para mi. » (Acte du 40 oct. 1643).

(4) « A los cuales señalan salario conveniente. »



nues, il charge l'ambassadeur de France à Madrid et quatre Français qu'il désigne (1) de continuer les démarches qu'il aurait faites. Dans ce cas, ils devront également nommer eux-mêmes le Recteur et les employés de l'hôpital, et rédiger les constitutions s'il ne les avait pas écrites lui-même avant de mourir (2). Il assignera dans l'espace de dix ans à l'hôpital un revenu annuel de 400 ducats (3).

Une pieuse confrérie formée parmi les Français de Madrid, on ne sait à quelle époque, et placée sous l'invocation de Saint-Louis, avait déjà eu la même pensée que M. de Saureux (4). Mais l'exiguité de ses ressources ne lui avait jamais permis de donner suite à cette idée. Peut-être aussi une réunion d'individus a-t-elle moins d'énergie et d'initiative qu'un seul homme de caractère. M. de Saureux ne tarda pas plus longtemps à mettre la main à l'œuvre qu'il avait conçue. Il pensa qu'il était convenable que l'hôpital fût placé dans l'un des quartiers les plus centraux et les plus populeux de Madrid. Il choisit les rues de Jacometrezo et de Las-Tres-Cruces. — Avant même d'avoir demandé l'autorisation royale, il acheta par l'entremise d'un Français, Duran Maurin, une maison dans la première de ces rues, et une seconde dans la rue de Los-Tres-Cruces. C'est là qu'il fixa la place du nouvel hôpital.

Le fondateur avait à prévoir deux abus également préjudiciables à son œuvre : dans le Recteur, une administration arbitraire et nuisible, et de la part du gouvernement, la

(1) C'étaient MM. Duran Maurin, Benoît Monier, Antoine Mesones et Gracia de Mesaguas.

(2) En effet, M. de Saureux mourut avant d'avoir rédigé des constitutions.

(3) Il lui laissa outre cela le revenu des maisons qu'il avait achetées, déduction faite des terrains pris pour l'établissement.

(4) Décret de l'Archevêque de Tolède, 4<sup>e</sup> mars 1615.



manie de s'ingérer dans les fondations particulières et d'en disposer à son gré après les fondateurs. Pour obvier au premier abus, M. de Saureux décréta qu'il y aurait auprès du Recteur, un comité ou junte de surveillance, chargée de surveiller ses opérations, sans se permettre de les entraver quand elles seraient conformes à la volonté du fondateur et aux intérêts de l'établissement (1). Il prémunit, de son mieux, l'hôpital contre les empiètements des municipalités et des administrations rivales, en déclarant « que si jamais on entreprenait de changer de place l'hôpital qu'il va fonder, de l'agréer et de l'incorporer à tout autre établissement de bienfaisance, fût-il d'institution pontificale, royale, générale, il rétracte toutes les dispositions qu'il a prises en faveur de celui de Saint-Louis, et livre à ses héritiers naturels tous les biens qu'il lui avait assignés. »

Comme Français, comme chapelain d'honneur de Sa Majesté catholique, comme favori du roi, D. Henri donna les rois de France et d'Espagne pour protecteurs à l'établissement de Saint-Louis (2). Ce fut pour cette raison qu'il fit plus tard des démarches couronnées d'un plein succès, pour l'affranchir de la dépendance et de la juridiction de l'archevêque de Tolède et le placer sous la juridiction unique et immédiate du chapelain majeur de la chapelle royale de Sa

(1) Acte du 23 oct. 1619. — C'est la première fois qu'il est fait mention d'un conseil placé auprès du Recteur et dont les membres reçoivent le nom de députés (diputados). Ce conseil commença à fonctionner en 1617. Au mois d'octobre 1618, il avait déjà tenu treize séances. La Junte avait un livre de procès-verbaux commençant par ces mots : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, trois personnes en un seul vrai Dieu. » Le procès-verbal de la première réunion est du 29 janvier 1617. — Tous les députés doivent être Français. ( Testament ).

(2) « Despues de mis dias, los patronos de el han de ser siempre personas reales. » ( Acte du 23 oct. 1619 ).

Majesté. Il lui reconnaît le droit de visiter l'établissement de Saint-Louis (1), et il met le Recteur dans la dépendance de son autorité spirituelle.

Soit dans l'acte de fondation du 10 août 1613, soit dans les actes postérieurs, D. Henri constitue l'hôpital de Saint-Louis son héritier universel (2). Il lui demande pour le repos de son âme les suffrages de l'Église après sa mort (3), et il manifeste l'espoir que l'initiative qu'il vient de prendre à Madrid déterminera les Espagnols à donner à leurs compatriotes à Paris, la même preuve d'intérêt et de dévouement. « C'est, ajoute-t-il, le vœu le plus ardent de la reine de France (4).

(1) En effet, le 3 février 1648, le Patriarche des Indes, D. Diego de Gusman, se présenta à Saint-Louis pour en faire la visite. L'ambassadeur de France, M. de Bauffremont, s'y rendit sur-le-champ. Ce fut sans doute pour faire honneur au prélat; mais ce fut surtout pour représenter la France dans un établissement français et pour couvrir le Recteur. Le visiteur trouva que tout était dans un excellent état à Saint-Louis, et il combla d'éloges le fondateur. « Todo se hallo bien puesto, adornado y como convenia. »

Le fondateur avait obligé les Recteurs à donner au juge et au fiscal de la chapelle royale, à la fin de la visite de l'établissement, *deux chapons gras et bien vivants*. (Acte du 20 juillet 1623).

(2) Les actes de fondation, de donation et de résignation dressés par M. de Saureux en faveur de Saint-Louis sont, le premier, du 10 août 1643; le second, du 40 octobre 1643; le troisième, du 23 octobre 1649, et le quatrième, du 20 juillet 1623. — Il lègue à l'hôpital tous les biens, meubles et immeubles dont il sera en possession à sa mort.

(3) Il impose à perpétuité à l'hôpital l'obligation de faire dire pour lui quatre messes basses par semaine.

(4) C'était Anne d'Autriche. — Ce vœu de la reine ne fut jamais accompli. — Il paraît que la réputation que les rois de France avaient à cette époque, de guérir les écrouelles, attirait beaucoup d'Espagnols à Paris. « *Los que van allí... à curarse de lamparones y otras enfermedades.* »



---

---

## CHAPITRE VIII.

**D. HENRI demande et obtient l'autorisation de fonder l'hôpital de Saint-Louis des Français.**

---

La résolution de D. Henri avait été prise le 10 mars 1613; le 7 septembre suivant, il adressait une supplique au roi, en son conseil, et à l'archevêque de Tolède (1), pour demander l'autorisation de jeter les fondements de l'hôpital de Saint-Louis des Français.

Le conseil de l'archevêque ayant été d'avis que l'on devait encourager le dessein de M. de Saureux, le prélat ordonna une information dont il confia le soin au visiteur-général de Madrid et de sa circonscription. C'était D. Jean Manrique de Abellaneda, évêque de Sidonie in partibus. Les deux points importants sur lesquels devait porter l'information étaient les dispositions du curé de Saint-Martin, sur la paroisse duquel on se proposait de bâtir l'hôpital, et les garanties que M. de Saureux pouvait donner du revenu perpétuel destiné à soutenir sa fondation.

Le curé de Saint-Martin, qui était en même temps abbé des Bénédictins de ce couvent, se montra très-favorable à l'établissement de l'hôpital français dans sa paroisse. C'était D. Diego de Mauroy.

Quant aux sécurités réclamées pour l'avenir de Saint-Louis, M. de Saureux les donna complètes. Il assigna la rente de 480 ducats qu'il touchait sur la mense archiepiscopale de Burgos et une hypothèque sur les maisons dont il

(1) C'était D. Bernard de Sandoval y Roxas, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, primat d'Espagne, grand-chancelier de Castille, grand-Inquisiteur, conseiller-d'état, etc...



avait fait l'acquisition dans les rues de las Tres-Cruces et de Jacometrezo. Au reste, dans son rapport, l'évêque de Sidonie reconnaissait que les maisons dans lesquelles on devait établir l'hôpital étaient bien situées, propres à leur destination, et que de cette fondation il ne résulterait aucun inconvénient pour personne. Il ajoutait que les Français de Madrid verraient cet établissement avec le plus grand plaisir, et que le fondateur lui réservait des ornements très-beaux et très-curieux (1).

Sur cette exposition, l'archevêque accorda son autorisation, le 14 mai 1615.

Par un billet du 3 avril de la même année, le duc de Lerme, premier ministre, annonça au président du conseil de Castille que l'autorisation du roi était acquise à D. Henri, son chapelain : « Le conseil-d'état, ajoute-t-il, pense que M. de Saureulx entreprend une œuvre d'une grande charité et qui doit tourner à la gloire de Dieu, notre Seigneur. La volonté de S. M. est donc qu'on ne souffre pas qu'il soit entravé dans son exécution et qu'il reçoive le concours le plus dévoué. » Enfin, le 20 décembre 1615, le roi rendit le décret que sollicitait M. de Saureulx et qui lui donnait la faculté la plus complète d'accomplir ses intentions bienfaisantes. Un des motifs sur lesquels le roi appuie sa décision, c'est encore l'avantage que vont avoir les Français pauvres de Madrid de pouvoir désormais, en mourant, déposer leurs fautes dans le sein d'un confesseur qui puisse les comprendre (2).

(1) « Muy buenos y curiosos ornamentos. » Au rapport de l'évêque de Sidonie, D. Henri donna de plus, pour garantie de la rente perpétuelle de 400 ducats, 6,000 ducats que le roi lui avait accordés sur les dépouilles des évêchés de Sicile, et l'expectative de la première abbaye vacante d'un revenu de 4,250 ducats.

(2) Dans cet acte, Philippe III prend, entre autres titres, celui de *roi de l'Océan* : « rey del mar Oceano ».

Il restait à D. Henri d'appeler sur son œuvre un de ces doux regards qui, du siège apostolique, ne tombent jamais sur une bonne œuvre sans la féconder. Il avait eu soin de recourir au successeur de Pierre et de lui demander d'approuver et de bénir la création de son zèle. Par une Bulle datée de Sainte-Marie-Majeure, le 28 septembre 1616, Paul V approuva la fondation. Il permet que D. Henri bâtisse aussi une église, une *humble* sacristie, un clocher et un cimetière; mais dans cet acte, il place l'hôpital sous la juridiction de l'archevêque de Tolède. Plus tard, D. Henri obtint la révocation de cette disposition, dont il redoutait les conséquences pour l'avenir (1) Eut-il tort, eut-il raison? Il serait difficile d'émettre une opinion à cet égard.

(1) Le prélat pouvait sans regrets laisser ce joyau se détacher de sa crosse pastorale. L'archevêché de Tolède était l'un des plus vastes et des plus riches de l'univers catholique. Il a plus de 70 myriamètres de circonférence, et deux autres territoires situés en dehors de sa circonscription en dépendent: c'est celui de Cazorla, de 412 kilomètres, et celui de Huescar, de 96 kilomètres de périmètre; le premier enclavé dans les diocèses de Jaen et de Cadix, et le second dans les diocèses de Cadix et de Murcie.

Huit cent quatorze paroisses relèvent de la juridiction de l'archevêque; ses revenus s'élevaient autrefois à 46 millions de réaux [4,000,000 francs]. Le chapitre de la cathédrale se composait de 40 chanoines titulaires, de 50 prébendiers et de 33 chapelains de chœur. D'après le dernier concordat, le nombre de dignitaires est réduit à 28 chanoines et à 24 bénéficiers. Le même concordat institue deux nouveaux évêchés, dont les diocèses sont un démembrement de l'archevêché de Tolède, celui de Madrid et celui de Ciudad-Réal.